L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAINE & Cie.
No. 81, rue Chartres.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, MATIN, 2 OCTOBRE 1839.

On lit dans le *Louisiana Journal* du Bayou Sarah du 27 septembre "Nos lecteurs voudront-ils savoir pourquoi notre journal ne paraît pas régulièrement? En voici les raisons.—"Quelques-uns d'entre nous sont malades, un grand nombre de nos citoyens les plus respectables sont morts et d'autres se meurent.—Nous avons eu des billets d'enterrement à imprimer et des convois funèbres à suivre, &c.... Il est d'usage en ces circonstances que l'on cache la vérité; la ville est très malsaine et cela n'a fait qu'empirer depuis notre dernière publication; que nos lecteurs s'étonnent donc pas si notre journal ne paraît pas la semaine prochaine; nous avons à soigner les malades et à rendre les derniers devoirs aux morts."

BUENOS-AYRES ET MONTEVIDEO.

Le *Journal du Commerce* de New-York nous fournit de nouveaux détails sur les affaires de l'Amérique du Sud, qui, bien qu'ils aient été reçus par le même navire que ceux que nous avons donnés dans notre numéro de lundi, n'ont pas encore été publiés.

La paix a été définitivement conclue entre la République Orientale et Buénos-Ayres, après une guerre qui a duré quatre mois et dans laquelle un ou deux hommes ont été tués.

Nous avons parlé dans le temps de la prise du brick américain Cayman, par la corvette de guerre française la "*Perle*."

Il paraît que le Cayman appartenait en premier lieu au capitaine Prescott, américain, et faisait les voyages de la côte. Il y a quelque temps, il fut pris par les Français pour avoir violé le blocus, et vendu à l'encan. Le capitaine Prescott le racheta et peu après il le vendit à MM. Tesler et Cie., de Montévidéo, pour 898 doublons, ceux-ci le chargèrent immédiatement de sel pour leur salaire. Il était prêt à mettre à la voile lorsqu'il disparut dans la nuit. On a assuré après que le capitaine Prescott s'en était emparé avec deux matelots.

Peu de temps s'était écoulé depuis la disparution du Cayman, lorsque le bruit courut que Prescott avait demandé à Rosas, gouverneur de Buenos-Ayres, la permission d'armer le bâtiment qu'il avait ainsi soustrait pour faire la course contre les navires de commerce Français. On dit que ce fut en apprenant ce bruit que l'Amiral Leblanc publia un avis pour prévenir que tout navire armé en corsaire, sous le pavillon de la République Argentine, serait considéré comme traître et pirate à moins que le capitaine et deux tiers de l'équipage ne fussent citoyens de cette république.

Le capitaine Prescott muni de lettres de marque et d'instructions signées de Rosas lui-même, dans lesquelles le gouverneur de Buenos Ayres nommait un Anglais nommé Fitter ou Titter au commandement du Cayman, partit dans le mois de mai pour croiser entre les caps Ste. Marie et St. Anthony, à l'embouchure de la Plata. Le Cayman avait à bord neuf canons, et son équipage, de 20 hommes, se composait entièrement d'Anglais et d'Américains, à l'exception d'un seul matelot qui était citoyen de Buenos Ayres. Il fut rencontré le 5 juillet, près de Maldonado, par la corvette la Perle, qui s'en empara ainsi que du Beranger, brick de commerce français qu'il avait déjà capturé.

L'équipage seul du Cayman a été pris, le capitaine Prescott et huit de ses hommes qui montaient le Béranger sont parvenus à s'échapper dans un bateau. Le journal de Montevideo, *El Nacional*, dit cependant qu'ayant vu sur le rivage des cavaliers qui les menaçaient, ils essayèrent de traverser la rivière, et qu'il est probable que leur chaloupe n'a pu résister à un fort coup qui eut lieu sur ces entrefaites et qui dura toute la nuit.

Une lettre de Montevideo, en date du 15 juillet, publiée par le journal du Commerce de New-York, dit que les 12 hommes qui ont été pris à bord du Cayman étaient à cette époque aux fers à bord du vaisseau amiral français, et qu'ils devaient être envoyés en France dans un ou deux jours pour y être jugés comme *pirates*. Quatre d'entr'eux sont Américains.

ANGLETERRE.

Changements dans le Ministère.

Lord Howick, secrétaire de la guerre, T. S. Rice, chancelier de l'échiquier, et C. Wood, secrétaire de l'amirauté, ont donné leur démission qui a été acceptée par la reine. Mr. Baring a été nommé membre du conseil privé et chancelier de l'échiquier en remplacement de T. S. Rice. Mr. Gordon a remplacé M. Baring au secrétariat de la trésorerie. Mr. Shiel a été nommé vice président du bureau du commerce, à la place de M. Thomson qui a accepté le gouvernement général du Canada.

Le marquis de Normanby devait passer du ministère des colonies à celui de l'intérieur, et Lord John qui occupe ce poste devait succéder au marquis de Normanby au ministère des colonies.

ESPAGNE.

La guerre d'Espagne semble toucher à sa fin. Le général O'Donnell avait remporté une victoire éclatante sur Cabrera dans la province de Valence. Son dernier exploit avait été la prise du fort de Tales après un combat qui a duré 16 heures. Il en a démoli les fortifications, et est ensuite retourné à Valence. Le général Maroto s'était joint à Espartero avec son armée, et le bruit courait à Londres, le 2 septembre, à 3 heures, que Don Carlos avait été fait prisonnier par Espartero.

D'après un autre bruit, il paraîtrait que le prétendant s'était rendu à Lord John Hay et qu'il avait demandé la protection de l'Angleterre. Dans les deux cas, la guerre serait nécessairement terminée.

Nous empruntons à un journal anglais la lettre suivante de son correspondant à Paris.

Paris, 31 Août.

Une dépêche télégraphique a été reçue hier par le gouvernement; elle dit que la conférence qui a eu lieu entre les chefs carlistes, s'était séparée sans avoir rien terminé. Maroto a continué sa marche et fait ses dispositions pour se mettre en correspondance avec Espartero.

"Le cabinet s'est réuni hier à la réception de cette nouvelle et avant cinq heures une dépêche du ministère était en route pour Bayonne. L'on dit, et je crois que cela est vrai, que Maroto a fait des ouvertures à la France et à l'Angleterre pour les engager à intervenir et, à mettre fin à la guerre."

L'on disait à la Bourse de Paris, le 31 août, que Don Carlos avait exprimé le désir de quitter l'Espagne, trouvant sa cause désespérée, et qu'il voulait laisser aux cinq grandes puissances le soin de prendre tels arrangements qu'elles jugeraient convenables. Ceci n'est pas officiel, mais ce n'est pas improbable.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Paris, 26 Août 1839.

La session législative est aujourd'hui terminée et l'on éprouve quelqu'embarras à dire ce qu'elle a produit. Une lutte décisive semblait s'être engagée entre la politique personnelle du roi et la prérogative parlementaire. On se disait des gros mots et des injures et l'on croyait qu'un des deux combattants devrait rester sur la place. Cependant rien ou presque rien n'a changé. Le ministère du 15 avril devenu réellement impopulaire en France aima mieux dissoudre la chambre que se retirer devant les inimitiés qu'il avait soulevées; une nouvelle législature sortit des urnes électorales plus hostile encore que la première. Bien des sophismes ont été écrits pour et contre la fameuse coalition des 213; tout ce qu'on pouvait en dire de mieux, cependant, c'est que c'était un fait inévitable et stérile. Entre les boules blanches et les boules noires il n'y a pas de juste milieu possible. Pouvait-on demander aux partis parlementaires de faire abnégation de leurs opinions, parceque ces opinions différent entr'elles? Fallait-il que les uns approuvassent ce que blâmaient les autres par cela seul que les autres les blâmaient? C'eut été un non sens politique, et puisqu'on a si souvent prononcé le mot d'immoralité dans cette discussion, la coalition en faveur du pouvoir eut été, ont aussi immorale, plus peut-être, que la coalition contre lui.

L'avis donné par les 213 était bon à suivre et le ministère ne pouvait plus espérer de garder le pouvoir. Il avait usé de toutes ses ressources pour faire entrer ses amis à la chambre, aucun moyen n'avait été épargné et les discussions parlementaires vous en ont appris sans doute plus que je ne pourrais vous en dire. Une nouvelle ordonnance de dissolution parût imprudent. Jamais depuis les années qui suivirent 1830, une agitation politique aussi vive ne fût communiquée au pays; jamais les partis ne furent mieux dessinés; jamais le mot de ralliement ne fut plus précis et plus clair. Êtes-vous 213, êtes-vous 221, telle était la question à laquelle tout candidat devait répondre, tel était le mot magique qui décidait de son admission ou de son rejet.

Une grande crainte et une grande espérance s'élevèrent alors dans le pays, on imagina que cette chambre conçue pendant l'orage, allait tout détruire et asseoir la société française sur des bases nouvelles. Le mot de *convention* fut prononcé! on s'attendait à de grands événemens.

Vous savez la fin de cette déplorable histoire. Le ministère décidément vaincu a dû se retirer mais il a fallu deux mois de pourparlers et d'intrigues, il a fallu l'émeute et le son du tocsin, pour qu'une administration nouvelle s'organisât, composée d'hommes honorables sans doute, de nouveaux hommes et de bonnes intentions, mais qui enfin ne jouaient que le second rôle dans leur parti. Ce ministère est évidemment une négation, une transaction. Eh bien! Pourra-t-il en effet? Ce n'est pas la majorité de la chambre puisque la chambre n'a pas de majorité, mais c'est le cahos de la chambre, l'amalgame bizarre de tous les partis et de tous les systèmes. Administration sans force qui ne satisfait personne parceque'elle a la prétention de satisfaire tout le monde réunion d'éléments qui se combattent et se neutralisent; car en organisant la contradiction, on a fondé l'immobilité.

J'avoue que je ne puis pas blâmer ce résultat dans un pays organisé sur le principe de l'équilibre des pouvoirs. Il est certain qu'aucun parti qui toujours représente un intérêt ne peut consentir à se suicider. Il doit faire tous ses efforts pour arriver au pouvoir, il doit y accepter une voix pour s'opposer aux mesures qui lui sont contraires. Il faut donc pour ne pas y trouver la force suffisante pour déterminer les actes qui lui semblent favorables. Jusques dans le gouvernement [illegible] et il n'y a pas de majorité dans le pays, comment pourrait-il y en avoir une dans le ministère? Il n'y a pas de spontanéité dans le corps électoral, comment voulez-vous que le pouvoir qui en est forcément l'expression, soit capable d'une action rigoureuse?

Cependant une nation, pas plus qu'un individu, ne peut vivre dans l'immobilité et comme il faut en définitive dans un gouvernement constitutionnel que le système politique du pouvoir obtienne l'assentiment du plus grand nombre, on en aurait trouver qu'à l'aide d'une réforme électorale, la manifestation d'une opinion vraiment nationale.

Ma réforme électorale n'est là, Monsieur, la grande question mise à l'ordre du jour par tous les journaux de l'opposition. Vous connaissez déjà cette école de progression publiée par la fraction de la gauche, qui prend M. Odilon-Barrot pour chef. Le comité formé pour ces questions [illegible] d'élection directe [illegible] des électeurs à dix mille [illegible] l'électeur [illegible]

dans la 2me liste du jury et quelques autres placés dans des positions prévues par les lois municipales. Ainsi il tient compte pour la formation des listes d'électeur de ces quatre éléments, la richesse, la population, l'intelligence et la notabilité. Le comité de la gauche pense que ces réformes élèveraient à 450 ou 500 mille le nombre des électeurs. Il n'y aurait aussi d'après son projet qu'un collège par arrondissement, le cens d'éligibilité serait aboli et comme conséquence de cette mesure les députés recevraient une indemnité. Enfin des exclusions plus sévères seraient prononcées contre les fonctionnaires rétribués par le pouvoir.

Le parti légitimiste a publié aussi un manifeste bien différent de celui que je viens d'analyser, il faut à la Gazette, à la Quotidienne et au comité dont ils sont les organes, le suffrage universel. *Le droit d'élection, disent-ils, appartient à tous les contribuables, et ne peut-être soumis à aucune restriction*; cependant *ils tiennent que la délégation est nécessaire et doit avoir lieu par plusieurs degrés.* Le but du parti légitimiste est évidemment de donner à la grande propriété une influence qu'elle a perdue et de se rendre maître des élections. Il combine son plan moins pour obtenir l'expression véritable du pays et la manifestation de sa volonté, que pour arriver à une solution qui lui soit favorable.

Et cependant les radicaux demandent aussi le suffrage universel et ne diffèrent des légitimistes qu'en ce qu'ils repoussent l'élection à deux degrés. Pour moi, il me semble que le principe est faux, puisque deux partis si opposés l'adoptent également et espèrent arriver à des résultats parfaitement contradictoires en l'appliquant diversement. Quoi donc! Pouvez-vous dire que les mêmes hommes ont deux opinions contraires? Ne trouve-t-on pas ainsi que les classes inférieures seraient le jouet des influences sous l'empire desquelles elles se trouveraient placées; qu'elles n'auraient d'opinion que celle des patrons que le hasard des évènements politiques leur aurait faits. Si vous croyez que la nation toute entière soit assez éclairée pour nommer des représentants peu importe le choix des moyens, vous devez toujours arriver au même résultat, sinon le suffrage universel n'est pas encore possible. L'éducation politique du peuple n'est pas complète, il ne peut aujourd'hui être initié d'une manière active aux affaires publiques. La première base du système électoral, dans un état libre, doit être sans contredit l'intelligence et la capacité, car elles seules peuvent se déterminer librement. Jeignez-y la propriété et la richesse, c'est-à-dire les idées de conservation, c'est justice, mais on aurait tort d'aller plus loin.

Pendant que mille voix, dans la presse de l'opposition, réclament la réforme électorale, le Journal des Débats soulève une question bien autrement grave, car elle touche directement à la constitution: il demande une réforme qu'il n'hésite à trouver plus urgente et plus importante que la première. Il ne s'agit de rien moins que de modifier les bases sur lesquelles repose la pairie. Après un triste examen du discrédit où est tombé ce pouvoir de l'état, il le trouve sans force et sans influence, au milieu des hommages qu'il rend aux œuvres accomplies par lui depuis neuf ans, il signale tout ce qui lui manque encore pour qu'il obtienne dans le gouvernement de la chose publique sa part légitime d'action. Il y a une chambre des pairs, dit-il, mais il n'y a pas de pairie; il ajoute plus loin: Nous ne reconnaissons que deux principes qui constituent réellement une chambre; l'hérédité ou l'élection. Il faut donc rendre à la chambre des pairs l'hérédité ou si cela est impossible, il faudra de façon ou d'autre introduire dans son organisation le principe électif. Et encore tant qu'on n'aura pas porté remède au vice radical de l'organisation actuelle de la chambre des pairs, la France ne sera pas définitivement constituée.

Il est visible que le Journal des Débats incline vers l'hérédité et pour parler franchement, à mon avis il a raison. Une pairie héréditaire peut seule seconder avec indépendance et avec énergie une monarchie héréditaire; admettre la seconde et repousser la première, c'est refuser d'adopter les conséquences du principe que l'on a proclamé. C'est vouloir l'impossible. Et cependant le même journal ne croit pas que cette restauration soit praticable. Où mène ce cercle vicieux?

Quoiqu'il en soit, il ne faut pas s'étonner que la presse toute entière se soit émue à cette provocation qui rien n'annonçait et que rien ne justifie. L'opposition a saisi avec avidité cet avoi de la feuille conservatrice, et le Moniteur Parisien, le second organe officiel du pouvoir n'a osé admonester que timidement et sans le nommer le journal, le plus influent pour la difficulté qu'il avait imprudemment soulevée.

Qu'adviendra-t-il de cette double tentative de réforme? Nul ne peut le prévoir encore. Peut-être la seconde n'a-t-elle été faite que pour détourner l'attention de la première et fait lâcher à la presse une proie qu'elle a saisie et qu'elle garde. Cependant la réforme électorale, appuyée par des milliers de pétitions donnera lieu, sans doute, dans le prochain parlement à de graves et solennelles discussions, et la nullité de la session dernière ne servira pas peu ses partisans. Un budget de plus d'un milliard voté en quelques séances, des crédits de toute espèce accordés sans examen, la question si importante des sucres coloniaux et des sucres indigènes ajournée sans qu'il fut possible de retenir encore quelques jours les représentants du pays au palais Bourbon, pour servir les intérêts si compliqués de notre commerce; voilà le travail de cette session singulière, commencée avec tant de fracas et si obscurément finie. Tous les esprits justes en France comprennent qu'une chambre de cette nature se déconsidère et déconsidère le pouvoir, et que le soin de nous représenter doit être confié à des hommes soucieux de nos intérêts, résolus à les servir avec bonne foi et probité plutôt qu'à se faire de la députation un marche-pied pour arriver aux places et aux honneurs.

Les chambres s'étaient à peine séparées que le *Moniteur Parisien* annonçait l'échange des ratifications pour le traité conclu entre la France et le Mexique. Ainsi il est manifeste qu'on n'avait voulu qu'éviter les discussions de la tribune sur ce traité désormais irrévocable.

Cependant on annonce que l'amiral Baudin entré dans le port de Brest est porteur de conventions additionnelles qu'on n'a pas jugé à propos de faire entrer dans le traité, et qui ont pour objet 1o. de déterminer la portion de l'artillerie de la forteresse d'Ulloa, qui reste acquise à la France comme trophée de la guerre du Mexique; 2o. de laisser à S. M. le Roi des Français le choix de la tierce puissance à laquelle sera déférée le jugement des questions de principes relatives aux indemnités en faveur de nos nationaux qui ont souffert de la loi d'expulsion. 3o. De stipuler dès à présent des indemnités pour ceux de nos dits nationaux sur la personne desquels des violences ont été exercées par les Mexicains, depuis le commencement des hostilités. 4o. De régler le mode de composition des commissions mixtes en faveur des Français, des mexicains et des étrangers qui sont appelés à statuer sur le chiffre des indemnités réclamées. D'amener à la France les satisfactions qu'elle a demandées par la destitution de certains fonctionnaires civils et militaires dont nos nationaux ont eu particulièrement à se plaindre.

Mais je ne veux ni pas entretenu encore des difficultés les plus graves de notre politique actuelle, de celles devant lesquelles a failli se briser notre ministère parlementaire, je veux dire la question d'Orient et la question des sucres.

Tant que la chambre fonctionnait, le cabinet obligé de faire face au pouvoir législatif est resté uni et a fait taire les dissentiments qui partageaient ses membres; mais aussitôt qu'il a été débarassé de cette entrave les élémens de discorde qu'il renfermait en lui se sont incontinent fait jour et les deux fractions dont il se compose sont nettement dessinées.

Vous avez déjà appris je suppose que M. Cunin-Gridaine, étranger, peut-être par les questions un plutôt par les meneurs de Bordeaux, avait promulgé supplier à l'inconcevable déni de justice des chambres en publiant une ordonnance de dégrèvement du sucre colonial. Tant d'intérêts sont engagés dans cette question que la promesse du ministre du commerce a produit une agitation singulière. On a discuté pour et contre la légalité du dégrèvement par ordonnance, nos ports, dans l'intérêt de la marine marchande et des colonies qu'alimente son activité se prononcent pour l'affirmative. Les armateurs déclarent que si la mesure n'est pas adoptée ils renverront leurs ouvriers, tandis que d'un autre côté les fabricants de sucre indigène menacent aussi de fermer leurs fabriques et de réduire à la misère les hommes qu'ils emploient. Le conseil. La marine marchande, les colonies, la fabrication et tous les vins de la question, tels sont les intérêts qu'il faut tout concilier et qui cependant ne peuvent être satisfaits sans sacrifices des uns ou des autres. Une émeute à Bordeaux s'il ne contente Valenciennes, une émeute à Valenciennes si l'on écoute Bordeaux, telle est la position du pouvoir. Il semble que dans cette malheureuse question le ministère ne puisse faire un pas sans briser quelque chose; aussi c'est pitié de voir comme il hésite. M. Dufaure qui seul du conseil avait voté à la chambre contre l'ajournement tient bon et persiste à soutenir l'illégalité de l'ordonnance, il entraîne avec lui la partie libérale du cabinet et déclare qu'il ne cédera pas; tandis que M. Cunin-Gridaine soutient qu'on ne peut se dispenser de dégager sa parole et que le voyage du Duc d'Orléans et de sa femme à Bordeaux doit être le présage d'une mesure favorable. Pendant toutes ces luttes le *Moniteur Parisien* s'efforce d'affirmer que tous les membres du conseil sont dans la plus parfaite intelligence et s'occupent à *surveiller les faits*, personne n'en croit rien. L'immobilité du pouvoir aigrit tous les intérêts, les navires arrivent sur tous des Antilles, les ports de mer continuent leurs doléances, les villes du Nord poursuivent leurs protestations et enfin le bruit répandu depuis quelques jours que l'ordonnance de dégrèvement est signée, est confirmé par des correspondances de province. On attend aujourd'hui pour la rendre publique que le Duc d'Orléans ait quitté Bordeaux afin de ne pas sembler ne l'avoir accordée qu'au désir qu'on avait de lui procurer une pompeuse réception. Depuis deux jours cette nouvelle est tour-à-tour démentie et confirmée, nous laissant dans une égale incertitude.

A propos de ce voyage et de cette réception le Courrier de Bordeaux semble en proie aux plus vives inquiétudes et dans son zèle maladroit il fait à ses concitoyens la requête la plus humble, afin qu'ils ne témoignent pas au fils du roi le mécontentement que leur fait éprouver l'hésitation du ministère. Il les adjure *de ne point rejeter sur lui la responsabilité de cette hésitation.* Il leur rappelle qu'il voyage accompagné d'une princesse destinée à occuper le trône de France et respectable à ce double titre de princesse et de femme. En vérité que vous en semble? ces craintes mal avisées ne vous paraissent-elles pas pour le jeune prince plus offensantes que la réception la plus froide. Et cette mendicité d'enthousiasme n'est-elle pas à votre avis le plus lourd des pavés!

L'intérêt qui s'attache en France à la question d'Orient dépasse encore de beaucoup celui qu'a obtenu la rivalité de la canne et de la betterave, c'est sans contredit la plus vive préoccupation de ce temps-ci.

La guerre de Syrie mérita en effet qu'on s'en occupe; c'est de sa conclusion que dépend aujourd'hui la tranquillité de l'Europe et l'étincelle allumée à Nezib, peut déterminer un incendie dans tout le vieux continent, si malade qu'il ne saurait faire sur sa couche le plus léger mouvement sans raviver toutes ses blessures. L'éloignement du théâtre sur le quel se passent les événemens, l'incertitude des nouvelles qui nous arrivent augmentent encore la curiosité, tandis que l'hésitation des grandes puissances accroît les inquiétudes et fait attendre avec plus d'impatience une solution qu'on ne devine pas encore.

Le fait est qu'il n'y a aucun système arrêté entre les gouvernements qui se sont posés comme les médiateurs de la querelle; ils suivent péniblement les faits voulant les empêcher de se produire et arrivant toujours trop tard pour en arrêter le cours. Il y a quelques semaines les deux armées étaient en présence et l'on espérait encore éviter une collision. On s'adressait tour à tour à la Porte et au Pacha, pour leur suggérer d'arrêter les mouvements de leurs troupes; on obtenait des promesses, on comptait sur la paix et sur un arrangement, et tant d'efforts ont abouti à la bataille de Nezib qui a changé toute la face de la question en rendant Mehemet-Ali maître de la Syrie. Il paraît d'après les dernières nouvelles que dans cette bataille Hafiz a donné les preuves d'une notoire incapacité et que le peu d'intelligence de ses manœuvres a puissamment contribué à la victoire d'Ibrahim. La nouvelle n'en pouvait pas être arrivée à Constantinople que déjà le vieux Mahmoud avait succombé, emportant avec lui sa haine et laissant à un jeune enfant, Abdulmedjid, le soin de relever un empire qui s'écroule sous son propre poids.

Ce n'était pas assez que le sublime empire des Osmanlis eut perdu son armée et que son jeune chef fut livré à la tutelle du vieux Kosrew-Pacha, hypocrite et égoïste vendu à la Russie et habitué à ne servir d'autres intérêts que les siens. Bientôt on apprend que la flotte Turque est entrée dans le port d'Alexandrie et que les vaisseaux commandés par le Capitan-Pacha, sont allés grossir la marine de l'heureux Mehemet.

Voici d'après une lettre publiée par les *Débats*, les détails de cette désertion d'Achmet, qui présente un vif intérêt; je copie la lettre datée du 27 juillet, à Alexandrie.

"Kosrew Pacha doutait de la supériorité de l'armée et de la flotte Turque, doutant aussi du dévouement de leurs chefs, amis de Mahmoud, qu'on l'accuse d'avoir aidé à mourir, ne veut pas risquer la dernière chance. Les ordres de rappel sont expédiés; de là les assurances de paix qui nous ont trompés et qui ont fait penser à l'amiral lui-même que c'était fini de la guerre pour cette année.

"Achmet Pacha reçoit aux Dardanelles son ordre de rappel. Le même jour il met sous voiles et rentre dans l'Archipel. Deux heures après a lieu l'entrevue des amiraux (l'amiral Lalande et Achmet) Le prince de Joinville seul est présent et un interprète arménien, homme de confiance. Achmet dit à l'amiral que le grand visir est vendu aux Russes, qu'on lui a rappelé à Constantinople que pour se sumettre les tête et le remplacer par un homme du parti russe; que Mahmoud mort et Abdul étant si jeune, il n'y a

qu'un homme qui puisse sauver l'empire, la nationalité turque et cet homme c'est Méhémet-Ali, qu'il a écrit à Hafiz Pacha, et que si la lettre arrive à temps, les armées turques et égyptiennes fraterniseront au moment où lui il va proposer l'union des deux flottes pour le maintien de la monarchie Ottomane; que lui Achmet sait bien qu'au premier moment on va crier à la trahison, mais que l'évènement prouvera quel est le traître et s'il n'a pas agi en vrai Musulman, en préférant confier le sort du Croissant à un vrai croyant, homme de génie, qu'à la Russie gouvernant déjà Constantinople. Achmet a ajouté: Nous craignons les anglais, nous voudrons que vous vinssiez avec nous, nous ne croyons qu'à la sincérité de la protection de la France. L'amiral a répondu qu'il ne pouvait le suivre, mais qu'il ne se croyait pas en droit de l'arrêter et qu'il lui protestait au nom de la France sa volonté de maintenir l'indépendance de la Turquie.

"Une réaction incroyable il y a un mois, mais toute naturelle et toute nationale aujourd'hui s'opère dans la province Turque. On exalte Méhémet-Ali, on applaudit à la résolution du Capitan-Pacha, on crie vivent les français, et le conseil des Dardanelles, écrit que les vaisseaux français passeront les châteaux sans brûler une amorce."

J'espère que vous ne trouverez pas trop longue cette citation; et elle n'apprend rien de bien neuf sur la question politique et sur les intérêts des puissances, elle jette au contraire, à mon avis, une assez vive lumière sur l'état des partis au milieu des Musulmans.

Achmet n'avait pas tort en vérité de craindre pour sa tête, car il paraît certain que celle d'Hafiz a payé sa défaite, et l'on ne croit plus aujourd'hui au bruit répandu d'abord, que ce général avait réuni aux troupes égyptiennes les débris de son armée. Achmet prouvait juste encore en se défiant de la bonne foi anglaise, puisque le cabinet de Saint James avait offert à celui des Tuileries d'exiger du Pacha d'Egypte la remise de la flotte Turque et d'appuyer s'il le fallait leur demande sur les batteries des deux flottes combinées. Nous devons cette piquante révélation au Journal des Débats, qui ajoute d'un ton aigredoux à l'encontre de l'Angleterre: "On ne nous proposait rien moins par le fait qu'un nouveau Navarin; l'Angleterre aurait eu la satisfaction de détruire la marine Egyptienne, celle de la Turquie l'eût été aussi, mais la flotte anglaise se serait généreusement efforcée pour défendre aux Russes l'entrée du Bosphore."

Les aveux du Times et ses récriminations contre ce qu'il appelle l'indiscrétion déraisonnable ne nous permettent pas de douter de cette habile manœuvre de l'Angleterre, qui heureusement a été repoussée par notre cabinet.

Ainsi voilà où en est réduit l'empire des sultans; sans armée, sans flotte, sans chef qu'un enfant et un vieillard, tourmenté à l'intérieur par le travail d'une difficile réforme, attaqué par un rebelle victorieux, menacé de la redoutable protection de la Russie qui depuis longtemps tient les yeux fixés sur le bosphore. Ibrahim est remonté jusqu'à Marsetto où il campe aujourd'hui. Nicolas dont la flotte est tous les jours attendue dans les eaux de Constantinople vient d'ordonner par des Ukases récents pour la fin de cette année et le commencement de l'autre, une levée de 275 mille hommes. Ajoutez à cela que les consuls des grandes puissances demandant au Pacha d'Egypte la liberté de la flotte Turque, il leur fut répondu par ces paroles hypocrites: "La flotte ne m'appartient pas, elle est au sultan, de même que la mienne, mon armée de terre et tout le pays de ma domination, ainsi que la flotte Ottomane soit à Alexandrie ou à Constantinople, elle est toujours dans les domaines du sultan qui peut en disposer à son gré; s'il veut qu'elle retourne à Constantinople, qu'il parle et j'irai moi-même s'il le désire. Il faut que j'attende jusqu'à nouvel ordre, la flotte restera ici et prendra à bord des provisions et la plus grande partie des vaisseaux entreront dans le port d'Alexandrie pour être à l'abri de toute avarie" Quelle comédie!

Et pourtant il faut qu'on avise; la position n'est pas tenable. La Porte offre au pacha la concession de l'Egypte mais l'inébranlable victorieux persiste et refuse avec un humble orgueil une si petite récompense de sa victoire. V. A. se rappelle, écrit-il au grand visir que, sous le règne du défunt souverain, le Beylikchi Saryn. Efendi expédié ici en mission m'annonça que le sultan m'accorderait à perpétuité l'Egypte, Seyde et Tripoli que je refusai humblement d'accepter cette pr. position et que je priai S. M. de daigner me concéder à perpétuité pour moi et ma postérité toute les provinces confiés à mon administration.

J'ose espérer, ajoute-t-il en terminant, que V. A. considérant la délicatesse de la position de la sublime Porte, ainsi que la loyauté de son dévoué serviteur et songeant aux moyens d'assurer le repos de la nation. Musulmane, voudra bien me traiter d'une manière conforme aux exigences du temps et du destin.

Cette lettre est du 16 juillet. Avant de l'avoir reçue, le ministère s'était déjà demandé ce qu'il devait faire dans la conjoncture difficile où se trouvait la Porte. Des discussions fort vives s'élevèrent dans le conseil, on proposa de rassembler à Toulon un corps de troupes prêt à marcher au premier signal vers le théâtre des événements. M. Villemain alla même jusqu'à proposer de s'emparer de saint Jean d'Acre afin de s'assurer une position influente dans le cas où une lutte serait inévitable. Le Maréchal Soult, organe en cette circonstance de ses propres convictions ou d'une opinion supérieure à la sienne, prouva dit-on assez aigrement à MM. Villemain, Dufaure, Teste et Passy que des avocats des littérateurs et des financiers n'entendaient pas grand chose à des questions stratégiques. La gauche du conseil cependant persista et l'on parla encore de démission et de crise ministérielle. Le parti qui avait adopté l'idée d'une Ancône Orientale, comme on dit ici, était cependant entré Saint Jean-d'Acre, Smyrne et Thessaloni. La première ville même avait été bientôt abandonnée. La minorité du conseil s'appuyait sur l'opinion de M. Thiers qui pendant son passage à Paris eut une conférence avec Louis-Philippe à Saint-Cloud et blama le bilme d'occuper un point en Orient. Et bien que cette discorde intestine du cabinet date déjà de quelques jours on ne sait pas encore ce qui a été résolu. Bientôt sans doute les faits nous éclaireront.

Les dernières nouvelles annoncent que sur une dépêche du cabinet Autrichien, la Porte qui était prête à accepter toutes les conditions du Pacha a été invitée à confier la conclusion de cette affaire à la médiation des cinq grandes puissances et que les représentants de ces puissances avaient commencé leur conférence. Il faudrait en conclure que la Russie qui d'abord avait annoncé vouloir rester seule et libre de ses mouvements, s'est depuis ravisée et qu'elle consent aujourd'hui à se joindre aux cabinets Européens pour concerter un arrangement amiable.

D'un autre côté le Moniteur Parisien nous apprend que la Russie ne fait aucun préparatif militaire, que les deux flottes anglaise et française sont réunies à l'entrée des Dardanelles, et qu'il est probable que l'escadre Autrichienne viendra les rejoindre.

Je me contente de vous rapporter les faits sans les accompagner d'aucun commentaire, car une question aussi épineuse ne saurait être aplanie, en quelques mots. On a fait tant de prophéties à cet égard, on a tant prévu de solutions diverses, on a tant développé de systèmes contraires que je commence à ne plus croire à aucun de tous ces systèmes, à aucunes de toutes ces prévisions. Ce qui ne se manifeste par aucun acte ne saurait deviner qu'en considérant les intérêts particuliers à chaque puissance. Ne sait-on pas qu'un intérêt plus grave pour la plupart d'entr'elles, c'est la paix de l'Europe et que trop d'avidité à faire tourner à leur avantage la lutte intestine du monde Musulman pourrait compromettre cette paix conservée au prix de tant d'efforts. Certes, la Russie ne perd pas l'espérance de renfermer un jour Constantinople dans ses limites. Mais la politique de Saint Pétersbourg est prudente et patiente, et sans doute parce qu'elle renonce à saisir violemment aujourd'hui un empire qu'elle obtiendra toujours à voir tomber de lui-même entre ses mains, l'opinion française s'est manifestée assez chaudement pour le pacha d'Egypte. Ici le rôle de la France demandera une grande fermeté et une habileté soutenue, car elle aura certainement l'Angleterre et la Russie contre elle. Que notre cabinet fasse entendre une voix énergique et on peut bien espérer quelque chose d'une administration dont les tendances sont évidemment libérales; je suis convaincu qu'alors l'affaire d'Orient recevra une solution pacifique, conforme à nos intérêts et rendue plus facile par la victoire.

Cette lettre est déjà si longue que je ne puis vous entretenir que fort peu de mots de deux objets bien divers qui ont occupé la presse.

Vous vous rappelez sans doute qu'à l'époque où la cour des pairs vidait le procès d'avril, Carrel assis sur le banc des défenseurs, et faisant allusion à la condamnation du maréchal Ney, termina par ces paroles: "Si parmi les membres de cette chambre, il en est un qui se trouve offensé de mes paroles, qu'il me dénonce à cette barre; j'y comparaîtrai et je serai heureux d'être le premier homme de la génération de 1830 qui vienne protester ici contre un abominable assassinat."

Le général Excelmans se leva alors et ne craignit pas au milieu de l'agitation de la cour de qualifier la mort de Ney d'assassinat juridique. Les pairs étonnés n'osèrent pas poursuivre la manifestation d'une opinion partagée par un de leurs collègues et Carrel échappa à leur justice.

Les paroles que je viens de rapporter ont été fondues sur le socle de la statue élevée dans le cimetière de Saint-Mandé sur la tombe d'Armand Carrel, et l'inauguration du chef-d'œuvre de David s'est faite paisiblement en présence de l'autorité municipale, sans qu'aucune réclamation ait été entendue. Cependant M. le préfet de police vient d'adresser au National sommation de faire effacer l'inscription qui, selon lui, a *un caractère politique et a pour but évident de porter atteinte à la considération d'un des grands pouvoirs de l'Etat*. Le comité nommé pour l'érection du monument d'Armand Carrel a répondu par une opposition formelle; il conteste la compétence du magistrat et argue de l'autorisation tacite du maire de Saint-Mandé. La presse discute le point de droit. Les journaux de l'opposition signalent la maladresse du préfet de police qui en s'attaquant aux morts rend solidaire la chambre des pairs solidaire des méfaits de sa devancière de 1814. M. Duchatel répondant aux réclamations de M. le prince de la Moskowa désavoue M. Delessert, qui lui-même déclare n'avoir agi que sur une lettre de M. Pasquier. L'affaire en l'est là et l'on ne sait pas encore si le préfet de police persistera dans sa sommation. Pauvre pairie! voilà de compte fait, deux attaques qu'elle reçoit en quelques jours de ses défenseurs naturels. On n'a pas plus de malheur.

Au milieu de toute ces luttes, voici enfin une mesure que la presse réclame à peu près unanimement. Elle propose d'adopter en France la réforme qu'a subie la taxe des lettres en Angleterre. Le journal des Débats et le National applaudissent également à ce projet et il faut espérer que l'administration prendra en considération le plan judicieux, développé dans un ouvrage fort intéressant, par un employé supérieur de la poste. D'après les vues exposées dans ce livre, toutes les lettres destinées à l'intérieur du royaume seraient uniformément taxées à 20 centimes, tandis que celle qui ne dépasseraient pas les murs d'une ville ne paieraient que dix centimes de port.

Bien que ce projet soit encore privé de toute valeur officielle, j'ai cru qu'il vous serait agréable de le connaître, parce que sa réalisation aurait une haute importance pour les relations de tout genre, qui tendent sans cesse à s'augmenter entre nous et l'étranger, et qu'il favoriserait puissamment, à mon avis, le développement de nos rapports commerciaux.

Voilà à peu près, monsieur, tout ce qui a occupé l'opinion publique dans ces derniers temps. De tout cela que reste-t-il? Deux difficultés irrésolues, deux questions auxquelles le ministère n'a pas encore trouvé de réponse, l'une qui agite à un si haut point notre commerce maritime et nos villes du nord, l'autre bien plus importante encore qui nous laisse incertains sur la tranquillité de l'Europe et qui recèle la paix du monde ou la lutte de toutes les puissances.

J'espère que dans une prochaine lettre, je pourrai vous indiquer avec plus de probabilité la direction dans laquelle on devra chercher leur solution.

A ..

Messieurs les Editeurs.

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAINNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine et qu'il recevra les votes des

1ère. 2de. et 3me. MUNICIPALITES. 2 oct

BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nlle.-Orléans, 1er Oct. 1839.

Circulation	$328,107 50
Dépôts	336,286 12½
	$664,393 62½
Espèces	$449,094 19

W. E. LEVERICH, caissier.

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN.

Par Dejoux & Fernandez, à 5 heures de l'après-midi, rue Poydras, No. 69.—Un fonds de café, étagères et comptoirs, &c.

Par J. B. Blache, à 4 heures et demie, sur la Levée, au bas de la rue Girod.—600 sacs mais légèrement avarié.

☞ Les passagers de la goëlette DORIC, pour Tampico, sont notifiés de se trouver à bord cet après midi, à 5 heures. 2 oct

☞ Le navire TIMOLEON, capitaine Winsor, de Boston, est maintenant en déchargement au rang au-dessous du Bail road. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises.
1 oct GEO. GREEN & BRO.

RICKER ET HADLEY,
Agents pour la compagnie d'importation de Mississippi et marchands à commission en général, No. 36 rue du Camp.

DERNIERES DATES.

New York	sep 21	Liverpool	août 31
Boston	sep 19	Londres	sep 3
Philadelphie	sep 21	Havre	août 26
Washington	sep 21	Paris	août 28
Baltimore	sep 19	Bordeaux	août 24
Charleston	sept 14	Madrid	août 14
Vera-Cruz	sep 20	Cadix	août 16
Tampico	août 7	Havane	août 27
Mexico	sep 17	Hambourg	août 14

COMMERCIAL.

NEW YORK, 21 septembre 1839.
905 actions de la Banque des E. U. 101 3/8 à 101 3/4
20 de Banque du Canal de la N. O. 73
20 du des Illinois 72 3/4

MARCHE de New York, 21 sept. Les nouvelles reçues d'Angleterre hier soir ont produit une baisse sur presque toutes les actions, l'Etat enbarrassant du marché monétaire de Londres retardera les améliorations que l'on avait lieu d'espérer.

Le coton a été calme ce matin et l'on croit qu'on pourrait en acheter à une baisse. La farine est aussi calme.

Le Great Western part cet après midi et il part des traites à emporter environ 600,000 en espèces, sans compter ce que la banque des Etats Unis pourra envoyer.

LIVERPOOL, 31 août—Les ventes de coton dans le courant du mois se montent à 7 boucauts. Les manufactures ont eu cet prix 7 1/8 ... [illegible] de 7¾ ont été pris pour l'exportation. Il n'y a presque aucun changement dans les prix. L'importation de nouveau tabac a été considérable cette semaine.

Prix des fonds-américains à Londres, 31 août
Alabama, bons sterling 5 pour cent 1858 86.
Illinois 6 0/0, 1860, 74.
Indiana 5 0/0, 1861, 72.
Kentucky 6 0/0 1868, 92.
Louisiane, bons ster. 5 0/0 1844 @ 1862, 90 @ 91.
Massachusetts ster. 5 0/0 1868, 103.
Etat de New York, 5 0/0 1845 @ 1860, 90 @ 91.
Etat de la Pennsylvanie 5 0/0 854 @ 1858, 89.
Actions de la Banque des E. U. £22 12s. 6d. @ £ 22 15s.
City stock de N. Y. 5 0/0 1851 @ 1860, 83.
Etat de l'Ohio, 5 0/0, 1850 @ 1860, 90.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire Marengo, Larkin, Havre, F Perret
Brick Portland, Jones, Laguna et Campêche, Frothingham & co
Goel. Mary Jane, Caro, Pensacola, capt

ARRIVES.
Steamer Havana, Bacon, de Louisville, chargé de produits.
Steamer Agnes, Hitchcock, de Louisville, chargé de produits.
Steamer Oronoko, Bosworth, de Louisville, chargé de produits.
Steamer John Jay, Mason, de l'embouchure de l'Ohio, avec du coton, &c.

MEMORANDA.
Liverpool, 26 août—Sortis, Unicorn, Child, pour la N. O.
Entrés pour charger le 1er septembre—Old England et North Hampton, Nouvelle Orléans; New Hampshire, Denmark et Bombay, N. O.
Extrait de la liste de Lloyds par le British Queen—Etait devant Wight, le 30 août, Angola, capit. Jacques, allant de Hambourg à la Havane.
Entré à Londres le 30 août—Astora, Soule, N. O. et îles Canaries.
Arrivé à Brême, le 25 août—Bashaw, Freeman, de la N. O.
Arrivé au Havre le 28 août—La Duchesse d'Orléans et Richardson, de New-York et Sheffield, de la N. O.
Arrivé à Cowes le 29 août—Craton, Whitney, de Matanzas.
Partis de Gravesend le 27—Oriltonte, pour la N. Orléans.
Etait devant Douvres le 23—Bashaw, de la N. Orléans pour Brême; Kansan, le 13; Margarett, de la Havane, pour St. Petersbourg.
Est parti de Bordeaux, le 31 août—Verona, pour la N. Orléans.
A Marseilles le 17—Comet, N. Orléans.
A Trieste le 10—Kentucky, Havane.
A St. Petersbourg, le 14—Stafford, Robins, de Matanzas.
A Texel, le 22—Fortune, Beck, Matanzas.
A Gibraltar, le 14—Wm. Tell, Coffin; Herald, Chesteng; Hecla, Whiting, N. Orléans.

☞ FRANKLIN & HENDERSON ont transporté leur bureau au No. 74, rue du Camp.
17 sept—1m

☞ Pendant notre absence momentanée de cette ville, M. JOSEPH A. BEARD est notre agent autorisé pour la transaction de nos affaires.
16e Signé, W. C. TOMPKINS & co.

VOLTIGEURS ATTENTION!
La compagnie prendra les armes, Dimanche prochain, le 6 octobre 1839, à 7 heures du matin, vestes bleues et pantalons blancs. Le rendez-vous au lieu ordinaire.
Par ordre du capitaine.
1er oct F. PERRILLIAT, sergent fourrier.

AVIS—Les soussignés ont formé une société avec L. N. CONDIT, et continueront leurs affaires de marchands à commission et expéditeurs sous le nom de Adams, Hartwell & Co.
2 oct ADAMS & HARTWELL.

AVIS—La société qui a ci-devant existé entre les soussignés, sous le nom de Wm. H. WHITLOCK et Co, est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Le nom de la société sera employé par Wm. H. Whitlock pour la liquidation.
Wm H. WHITLOCK,
CHAS. KENDALL.

Wm. H. WHITLOK, s'est aujourd'hui associé à LOUIS B. MARMILLION, pour la transaction du commerce d'habillements, en gros et en détail, à son établissement, no. 20, rue du Camp, sous le nom de Wm. H. Whitlock et Co. Ils espèrent par leurs efforts et leurs zèle à servir leurs pratiques mériter une part du patronage du public.
Wm H. WHITLOCK,
2 oct LOUIS B. MARMILLION.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour commerciale de la Nlle Orléans — No. 1109—Joseph Webber, Jr. vs. ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu devant William Young Lewis, Esq. not. pub. le quatrième jour de novembre 1839, à 10 heures a. m. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en attendant toute poursuite judiciaire contre sa personne ou sa propriété par les créanciers mentionnés dans la cédule est suspendue. Il est de plus ordonné que Robert Preaux, esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause.
Nlle-Orléans, bureau du greffier, 1er octobre 1839.
2 oct—3 en 30j ED. GARDERE, greffier.

LES soussignés ayant déménagé dans leur ancien magasin au coin des rues de Chartres et Conti, sont maintenant prêts à vendre un excellent assortiment de marchandises d'automne qu'ils ouvrent journellement.
2 oct E. LEFEBVRE, frère.

A LOUER—Deux grandes Maisons dans la rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts. On répare maintenant ces maisons et elles seront en très bon ordre. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
J. ROBERT & Co,
2 oct—3 47, rue Bienville.

A LOUER—Cette grande maison dans la rue Royale, ci-devant occupée par M. Jules Le Blanc. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à J. ROBERT & Co.
2 oct 47, Bienville.

TOILE, corde et ficelle d'emballage—101 pièces grosse toile du Kentucky de 44 pouces de largeur 200 rouleaux corde et 1000 livres ficelle en débarquement et à vendre par
2 oct SPRAULE & BUCHANAN, 68 Camp.

JEANS, linsey et bas pour nègres—40 balles Jeans du Kentucky blanc et en couleur; 29 do lineeys 2 do de 400 des. bas de laine pour nègres, en débarquement et à vendre par
2 oct SPRAULE & BUCHANAN, 68 Camp.

TOILE de Dundee et corde d'emballage—200 pièces grosse toile de Dundee; 600 rouleaux corde du Missouri en magasin et à vendre par
2 oct SPRAULE & BUCHANAN, 68 Camp.

CAFE et Cigares de la Havane—250 sacs café; 50,000 cigares regalias, cañones, &c., à vendre par J. ROBERT & Co,
2 oct 47, Bienville.

HUILE—50 barils huile de baleine rafinée; 15 tierçons huile blanchie, en déchargement du navire Timoleon, à vendre par
2 oct DAVIS & HOBART, 18, Douane.

CORDE d'emballage—2200 rouleaux corde du Kentucky, à vendre par
PIERCE SHANNON & BRO
2 oct 57, Magasins.

FARINE—400 barils farine superfine, 100 do vieille à vendre par MAHARD & SIGERSON,
2 oct 38, Nlle Levée.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
2 oct 38, Nlle Levée.

PORC—700 barils porc prime et mess, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
2 oct 38, Nlle Levée.

SAINDOUX—1000 barillets en débarquement et à vendre par MAHARD & SIGERSON,
2 oct 38, Nlle Levée.

AVOINE—400 sacs, à vendre par
MAHARD & SIGERSON,
2 oct 38, Nlle Levée.

BŒUF—mess et prime en barils demi barils, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
2 oct 38, Nlle Levée.

LARD—100 boucauds plats-côtés et épaules, à vendre par
2o JOSEPH LANDIS & co, 14 Poydras.

FARINE—900 barils farine nouvelle à vendre par
PIERCE SHANNON & BRO.
2 oct 57, Magasins.

TOILE—500 pièces en magasin et à vendre par
2 oct PIERCE SHANNON & BRO.
57, Magasins.

CORDAGE goudronné de différente grosseur à vendre par PIERCE SHANNON & BRO.
2 oct 57, Magasins.

CORDAGE de manille de toute grosseur à vendre par PIERCE SHANNON & BRO.
2 oct 57, Magasins.

FICELLE—250 rouleaux à vendre par
PIERCE SHANNON & BRO.
2 oct 57, Magasins.

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié et commun à vendre par SPRAULE & BUCHANAN
2 oct 68, Camp.

TRAITES sur Kentucky à 60 jours de vue à vendre par SPRAULE & BUCHANAN,
2 oct 68, Camp.

CIGARES—20,000 cigares regalias à vendre par
2o JAS L. CARMAN, 41 & 43 Poydras.

TABAC—25 boites tabac manufacturé à vendre par JAS. L. CARMAN, 41 & 43 Poydras

GENIEVRE—8 pipes genièvre de Hollande à vendre par J L CARMAN & co. 41 & 43 Poydras

SAINDOUX—60 barillets à vendre par
2o J. U. LAVILLEBEUVRE, 17 Magasins

AVOINE—132 sacs en magasin et à vendre par
2o J. U. LAVILLEBEUVRE, 17 Magasins

MAIS—900 sacs en bon ordre, à vendre par
2o J. A. BARELLI & co, 61 Commune.

TRAITES sur la Havane à vendre par
2o R. GRONING & co.

PORC—300 barils porc mess, M O, à vendre par
2o JOSEPH LANDIS & co, 14 Poydras.

SAINDOUX—500 barillets à vendre par
2o JOSEPH LANDIS & co, 40 Poydras

TOILE D'EMBALLAGE—5 balles à vendre par
2o GEO. GREEN & BRO. 26 Camp.

MAIS—3000 sacs à vendre par
2 oct PIERCE SHANNON & BRO.

TRAITES sur Boston—Une traite à un jour de vue, à vendre par
GODFREY LAWRIE & SMALL,
1er oct 28, Vieille-Levée.

SON—600 sacs son, en déchargement du steamer Maid of Orleans, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
1 oct 63, rue Gravier.

TOILE, CORDE, &c.—126 pièces toile du Kentucky, 108 rouleaux corde de do, à vendre par
FORSYTH & LIMFRICK,
30 sept 126, rue des Magasins.

EAU-DE-VIE—6 pipes imitation eau-de-vie de Cognac, 5 demi-pipes do française; 15 barils eau-de-vie de pêche et 10 barils cidre, à vendre par
1er oct JUSTUS VAIRIN & Co. 26, Poydras

WHISKEY—50 barils en débarquement du steamer Girard, à vendre par
1 oct G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

HARICOTS—66 barils haricots blancs, à vendre par GEO. DORSEY,
1 oct 44, Nlle. Levée.

ECOLE DE DANSE.

AVIS.—M. E. Bertas a l'honneur d'informer les pères et mères de famille ainsi que le public en général qu'il fera l'ouverture de ses classes, mardi prochain 8 du courant. Les leçons auront lieu le soir de 6 heures à dix heures et le matin de 6 à 9 heures.
1er oct—3

AVIS—La société qui existait entre les soussignés sous la raison de Magnan et Lafargue, est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. Ovide Lafargue reste seul chargé de la liquidation des affaires de ladite société et continue les affaires pour son propre compte, au même domicile rue royale no. 77.

Les personnes auxquelles la dite société peut devoir sont priées de présenter leur compte pour être soldé; et celles qui doivent aux soussignés sont également priées de venir régler leurs comptes immédiatement.

JULES MAGNAN,
1er oct—4 OVIDE LAFARGUE.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public, qu'à dater de ce jour il existera dans cette ville, une maison de commerce sous la raison de Boutin, Gally & Co., dont la branche principale sera la commission dans toutes ses parties.
Nouvelle Orléans, le 1er. Oct. 1839.
A. BOUTIN,
H. GALLY,
1 oct—3 E. J. MARMICHE.

A VENDRE—Vingt belles vaches créoles laitières, dont quatorze donnent du lait, les six autres sont en partie pleines, et plus ou moins avancées; plus, tous les ustensiles d'une laiterie. Si toute fois les dites vaches n'étaient point vendues à l'amiable d'ici au quinze courant, elles seront vendues ce dernier jour à l'encan, sur les lieux à 10 heures du matin. S'adresser sur les lieux, ancienne habitation Macarty, à Carrollton.
2 oct—15

LA MAISON en briques à trois étages avec cuisine en briques à trois étages, située rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts, seconde maison du coin de la rue des Remparts. La possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à G. B. STRINGER,
1 oct 50, Canal.

A LOUER.—Le magasin en briques à trois étages, No. 30 rue Poydras. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à LAURENT MILLAUDON,
1er oct 140, rue Bourbon.

A LOUER.—Le rez-de-chaussée du No. 72, rue des Magasins, propre pour un bureau. S'adresser à LAURENT MILLAUDON,
1er oct 140, rue Bourbon.

ON demande à louer immédiatement une négresse bonne cuisinière. S'adresser no. 109, rue Chartres. 30sept—3

AVIS AUX HABITANTS.
UN jeune homme connaissant l'état d'habitant et qui a travaillé cinq à six ans dans les Colonies, désire trouver une place dans cette partie soit comme économe ou sucrier. S'adresser à Messrs.
LOREILHE & VALETON,
30 sept—3 enc. Royale et Dumaine.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné a transporté son magasin de la rue Royale à la rue Toulouse, No. 30, entre Levée et Chartres.
30 sept—6 J. B. OLIVIER.

EN magasin d'importation antérieure Vins rouges en barriques, et en caisses; vieux Cognac en barils; Liqueurs; Fruits à l'eau-de-vie, &c.
30 sept—6 J. B. OLIVIER.

LE soussigné, commissionné encanteur spécial pour la vente des chevaux, voitures, bestiaux, &c., prévient ses amis en particulier, et le public en général, qu'à dater de Mercredi 2 octobre, présente année, il fera tous les Mercredis de chaque semaine, à midi, la vente des objets ci-dessus décrits, et que pour la plus grande commodité des personnes qui auront à y envoyer, il a pris avec Mr. Aimé Pigneguy des arrangements pour que son vaste emplacement de la rue St-Claude, No. 50, soit disposé à cet effet.

Qu'à l'époque du 9 octobre, Mr. Pigneguy est le seul chargé de le remplacer dans ses fonctions, en cas d'absence.

L'encanteur soussigné profite de cette occasion pour adresser à ceux de ses confrères de très sincères remerciements pour les ventes qu'ils ont bien voulu faire pour lui jusqu'à ce jour, les priant de vouloir bien lui faire parvenir le montant des droits d'Etat sur les dites ventes, afin qu'ils figurent sur sa reddition de compte comme caution des dits droits.
30 sept—3 P. A. G.

$20 DE RECOMPENSE,
SERONT donnés à quiconque logera dans une des geoles de la ville ou de la paroisse le nègre PERRY, parti marron de l'habitation Commagère à Barataria. Perry est âgé de 24 ans, taille 5 pieds 3 pouces, fort, bien pris, figure ovale et pleine, couleur noir rougeâtre, parle également le français et l'anglais, il a à l'articulation du poignet gauche, une légère tumeur, au milieu de laquelle est une cicatrice.
30 sept—3thj M. COMMAGERE

HUILE—5 barriques huile blanche, presée en hiver; 3 barriques huile mixte pressée en hiver; 21 barils huile de baleine rafinée pour l'usage des planteurs, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
1 oct 134, rue des Magasins.

HARDES POUR NEGRES—50 caisses et balles de hardes de nègres pour hommes et femmes, consistant en jeans de Washington, kerseys et une variété de linseys, à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co,
1 oct 134, rue des Magasins.

HABILLEMENS POUR NEGRES—5 caisses pantalons de jeans; 5 do chemises de flanelle rouge; 10 chemises de tissu; 5 do gilets et pantalons de cotonnade, à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co,
1 oct 134, rue des Magasins.

BRODEQUINS pour nègres, &c—100 caisses brodequins de Russett de toute grandeur, 100 do grosses bottes pour l'eau, à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co,
1 oct 134, rue des Magasins

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—406 pièces toile du Kentucky de 44 pouces de largeur et 150 rouleaux corde, en débarquement et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
1 oct 63, Gravier.

TOILE et Corde d'emballage—191 pièces toile du Kentucky, en débarquement du steamer Monsoon; 191 rouleaux corde en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG
1er oct 17, rue du Commerce.

SAINDOUX—750 barillets, en magasin et à vendre par GEO DORSEY,
1 oct 44, Nlle. Levée.

FARINE—500 barils en magasin et à vendre par GEORGE DORSEY,
1 oct 44, Nlle Levée

TOILE A DRAPS—100 balles de 4/4, en débarquement du navire Vespasian, et à vendre par
1 oct GEO. GREEN & BRO., 26, Camp

BOTTES, Souliers et Brodequins—150 paquets reçus par le Timoleon, à vendre par
1 oct R. G. HOBBS, 11, Douane.

TRAITES sur Louisville, à vendre par
PIERCE, SHANNON & BRO.
1 oct 57, Magasins.

TRAITES sur St. Louis, à vendre par
PIERCE, SHANNON & BRO.,
1 oct 57, Magasins.

SEL des Iles Turques, en déchargement et à vendre par ALEX. PARK,
1er oct 85, rue des Magasins.

SEL gros et fin de Liverpool, à vendre quantités à la convenance des acheteurs par
1er oct ALEX. PARK, 85, Commune.

THE—50 balles thé Hyson et Orange Pecoe, à vendre par WHITRIDGE & Co.
1er oct 76, rue des Magasins

BRODEQUINS de Russett—50 caisses en magasin et à vendre par WHITRIDGE & Co.
1er oct 76, rue des Magasins,

TOILE—183 pièces toile du Kentucky, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.
1er oct 26, rue Poydras.

CORDE—100 rouleaux corde du Kentucky, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.
1er oct 26, rue Poydras.

FICELLE—7 paquets ficelle en débarquement et à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.
1er oct 26, rue Poydras

PORC mess, prime, M. O, mess mou, prime mou, &c. &c. à l'inspection et à vendre par
1er oct JUSTUS VAIRIN & Co. 26, Poydras

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.
1er oct 26, rue Poydras.

VIEUX WHISKEY de Monongahela—20 barils à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.
1er oct 26, rue Poydras.

SAINDOUX—400 barillets de la marque Amelung, à vendre par LAYET & AMELUNG,
1er oct 17, rue du Commerce.

TOILE à Draps—100 balles à vendre par
WHITRIDGE & Co.
1er oct 76, rue des Magasins.

SAVON—500 caisses à vendre par
WHITRIDGE & Co.
1er oct 67, rue des Magasins.

BLANC DE BALEINE—500 caisses à vendre par WHITRIDGE & Co,
1er oct 76, rue des Magasins.

CORDAGE de Manille, à vendre par
WHITRIDGE & Co.
1er oct 76, rue des Magasins.

TRAITES sur New York, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
1 oct 50, Camp.

FARINE NOUVELLE—50 barils de marques choisies, à vendre par
1 oct J. A. MERRITT, 50, Camp.

MAIS—200 sacs, reçues par un chaland, à vendre par JOHN A. MERRITT,
1 oct 53, Camp.

BILLETS du Texas demandés par
1 oct G. R. STRINGER, 50, Canal.

VERNIS—5 barils à vendre par
1er oct WHITRIDGE & Co. 76, Magasins.

BOTTES—50 caisses bottes de Kip, en débarquement, à vendre par WHITRIDGE & Co.

EN débarquement du navire Russia, de Liverpool:
5 caisses Coton sur bobinet de la fameuse marque de Robt. Farquharson;
2 balles linbourgs;
4 caisses mérinos sup. 6/4,
6 caisses indienne de goût, à vendre par
KENNEDY, DUREL & Co,
30 sept 59, Toulouse.

MARCHANDISES sèches—3 caisses toile à draps écrue de 4/4, 4 do do de 32 pouces; 5 do blanchie d'Elliot de 4/4, 5 do drills bleu de Scott; 5 do de la compagnie d'York; 10 balles flanelles écarlate de 29 pouces, 3 caisses mouchoirs de Bandana, en débarquement du navire Timoleon, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 30sept

TOILE, bas, etc.—10 caisses bas de laine Allemande et demi bas; 3 do gants de laine et mitaines; 1 do bas et demi bas de merinos, un petit lot de chemises et caleçons en merinos, à vendre par
GOODMAN LEVY & Co,
30sept 21, rue de Chartres.

CHALES de merinos, etc—Les soussignés font maintenant l'ouverture d'un assortiment complet de châles en merinos broché, chaly, Valencia et chenille, qu'ils offrent en vente à des conditions raisonnables. GOODMAN LEVY & Co,
30sept 21, rue de Chartres.

COUVERTURES—Un superbe assortiment de couvertures de trois points, Mackinaws, et couvertures de merinos pour l'usage des familles, à vendre par GOODMAN LEVY & Co,
30sept 21, Chartres.

DRAPS et Satinet bleu et gris mixte—5 caisses en magasin et en débarquement du navire Adelaide de Philadelphie, à vendre par
GOODMAN LEVY & Co,
30sept 21, rue de Chartres.

SOIE A COUDRE et boutons de nacre—10 caisses de 25 livres chaque, soie à coudre noire, bleue et couleurs vives; 15,000 grosses boutons de nacre unis et ornementés, pour le marché mexicain, à vendre par GOODMAN LEVY & Co.
30sept 21, Chartres.

TABAC—48 boucauds première qualité; 8 do seconde, et 38 croisé, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
30sept 63, rue Gravier.

CIMENT ROMAIN—150 barils, à vendre par
GEO. BEDFORD,
30sept 22, rue Bienville.

ASPHALTE DE SEYSSEL.

LE soussigné seul agent à la Nelle-Orléans de la compagnie des mines d'asphalte de Seyssel a l'avantage de prévenir MM. les propriétaires et entrepreneurs, qu'il pourra désormais d'après son contrat et les arrangements qu'il a pris avec la susdite compagnie suffire aux demandes qui lui seront adressées, quelqu'en serait la quantité.

Cet asphalte (qui est déjà bien connu ici) est une matière minérale, qui résiste totalement à l'air, au froid au soleil et à l'eau, qu'il ne peut en être pénétré et au lieu de s'endommager avec le tems, n'en devient que plus incorruptible. Son emploi qui peut être produit à l'infini, est principalement aux planchers de magasins, cours, cuisines, écuries, banquettes, terrasses, intérieure de maison, soubassements d'appartemens (voir ceux exécutés à la Banque des Améliorations); et c'est un véritable ciment naturel, très propre à goudronner le bois, joindre les pierres, le marbre ou toute autre matière exposée à l'eau. Sa préparation des plus simples, est à la portée de tout le monde, puisqu'elle ne consiste qu'à mêler à la matière une certaine quantité de goudron et de sable.

Il est à remarquer, que cet asphalte venant, après de longues années, à être relevé, se laisse refondre et n'en devient par cette nouvelle cuite, que plus fin et plus fort, et qu'il préserve éternellement de toute corruption la dose de goudron qui y a été mêlée, car c'est ce même asphalte qui sert à la conservation des momies et autres corps qui sont certainement beaucoup plus sujets à la putréfaction que le susdit goudron.

En France le gouvernement a fait couvrir toutes les voutes des casemates, les terrasses et les chambres des soldats, aux forts détachés de Lyon, à Vincenne, à Besançon, à Douai, des travaux du même genre y ont été faits et tous avec grand succès. Plusieurs hôpitaux, l'hôtel des Invalides et notamment la place de la Concorde à Paris, ont été couverts avec cette matière. En ce moment l'agent à New-York, de la même compagnie de Seyssel, est occupé à couvrir les fortifications de l'île du gouverneur, ainsi que le fort Williams. Aussi nul doute que ce ciment naturel ne soit recherché par toutes les personnes qui dirigent des constructions dans ce pays. qui comme tant d'autres a besoin de l'application de l'asphalte.

A. HUBERT,
Agent de la compagnie des mines d'asphalte de Seyssel,
28 sept 185, rue Bourbon.

A l'adresse ci-dessus on demande des ouvriers pour travailler l'*Asphalte*.

☞ SAISON DES MALADIES. ☜

JAMAIS depuis 1832, cette ville n'a été aussi maladive qu'elle l'est en ce moment. Il n'y a presque pas de famille qui ne compte un de ses membre attaqué de la fièvre. Cette maladie ne fait aucune exception, si ce n'est là où l'on fait usage des pillules et du sirop de salsepareille; elles garantissent de la maladie et par le coup qui doit frapper le corps et produire de sérieux résultats; en un mot on peut s'exempter de la fièvre en prenant une boîte de pillules de salsepareille et une bouteille du *Sirop composé de Salsepareille concentrée, préparé par la vapeur.*

La salsepareille est une plante qui croît au Pérou, au Portugal, au Brésil, au Mexique et dans la Virginie. Les Américains ont été les premiers à reconnaître les vertus de cette plante, et cette découverte fut appuyée par les ouvrages des plus célèbres médecins ainsi que des naturalistes. Ce sont les Espagnols qui l'ont introduite en Europe.

La grande réputation que cette célèbre médecine a acquise par ses merveilleuses guérisons dans tous les cas auxquels elle est applicable, rend la pratique de faire du charlatanisme indigne d'eux. Ces médecines se font connaître par leurs fruits.

Le sirop composé de Salsepareille concentrée est une préparation de la salsepareille d'Honduras, et est infiniment supérieur aux autres sirops fait de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicales sont entièrement extraites, une bouteille duquel possède une aussi grande valeur que douze de celles préparées selon la prescription des laboratoires de Londres, Edimbourg et des Etats-Unis. La vertu extraordinaire de cette préparation l'a fait introduire dans les hôpitaux en Amérique et en Europe, et elle est recommandée par les médecins comme possédant les vertus de la salsepareille au plus haut degré. En témoignage de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leur talent et leur réputation ont volontairement rendus témoignages de son mérite et de ses vertus sans égales, dans la guérison des maladies énumérées ci-après:

Dr. Valentine Mott	Dr. David Hosack,
Dr. T. Mitchell,	Dr. W. McNeven,
Dr. R. T. Kissam,	Dr. F. Pascalis,
Dr. Watts,	Dr. Alex. H. Stevens,
Dr. Wright,	Dr. Post,
Dr. Dr. G. Dalafield,	Dr. Francis Burger,
Dr. Physic,	Dr. Chapman,
Dr. Cheesman,	Dr. Jackson,
Dr. Gibson,	Dr. Stillman,
Dr. Hunt,	Dr. Dewey,
Dr. Dr. Hare,	Dr. James,
Dr. Homer,	Dr. Cox,
Dr. R. Rogers,	Dr. David L. Rogers,
Dr. Harris, &c. &c.	

Le propriétaire espère que les témoignages ci-dessus suffisent pour prouver son mérite, comme le meilleur purificateur du sang et rénovateur du système qui ait été découvert jusqu'à présent, ainsi que pour les maladies constitutionnelles auxquelles le corps est assujetti et qui prennent leur naissance dans l'impureté du sang ou du fluide animal.

Que personne ne se laisse préjudicier contre cette célèbre médecine et même est avis que l'on en fasse usage aussitôt que l'on ressent une douleur, à la partie où elle se trouve; à la tête ou aux pieds, dans le dos ou l'abdomen; qu'elle soit causée par des maux intérieurs ou extérieurs, prenez une bouteille de sirop et les pillules et vous serez persuadé que la douleur cessera et que le corps recouvrera sa santé.

Rappelez vous ce que dit l'immortel Bacon: "Il est impossible de calculer de combien la vie de l'homme serait prolongée en employant de temps à autres des médecines purgatives. Elles renvoient les tumeurs, créent un nouveau stimulant, conservent les conduits libres des humeurs afin que les humeurs morbides de se mêler à lui. C'est la nature qui se trouve soulagée par les voies qu'elle même a ouvertes."

Avec une telle autorité devant nous, nous pouvons dire: "Nettoyez et purifiez votre corps." Le principe de la purgation était reconnu de la plus grande utilité pour la guérison et la prévention des maladies, il est nécessaire de s'assurer qu'elle est la médecine capable de remplir ces objets le plus efficacement. L'expérience de milliers a prouvé que les pillules de salsepareille et le sirop sont un remède certain pour le guérison de toutes espèces de maladies, ayant tous la même origine et provenant de l'impureté du sang.

Ils rétablissent la santé du corps en purifiant et donnant de la vigueur au sang et ses effets ne sont jamais suivis d'inconvéniens. Etant composé entièrement de végétaux, elles n'exposent à aucun danger et ne sont pas éprouvé le moindre changement que les autres médecines peuvent être administrées aux enfans et aux femmes dans leur position la plus délicate. Comme médecine purgative elle est sans pareille.

La notice suivante est sur LE SIROP CONCENTRE COMPOSE DE SALSEPAREILLE, extrait du New-York Courrier & Enquirer, du 7 courant.

SALSEPAREILLE.—Quoique nous soyons opposé au charlatanisme des médecines prônées de ce jour, cependant nous sommes induit à appeler l'attention sur une médecine d'une nature différente, à l'importance de laquelle ce qu'on n'en a fait usage avec d'excellents résultats. Nous voulons parler du *Sirop concentré composé de Salsepareille*, manufacturé à la Nlle Orléans, par un nouveau procédé chimique à la vapeur. Nous connaissons autant plus parler de ce remède, vu qu'elle est recommandée par plusieurs médecins notables du Nord, de l'Ouest et du Sud et par presque tous les médecins de la Nouvelle-Orléans qui en ont fait usage dans leur pratique avec un grand succès dans les cas de maladies chroniques et invétérées affections cutanées du sang. C'est est une preuve de la bonté de cette médecine, puisqu'il est bien reconnu que les médecins sont opposés aux remèdes des charlatans.

(L'extrait suivant est tiré du *New-York Journal of Commerce*, un des plus anciens et des plus respectables journaux de l'Union.)

Nous croyons qu'il serait difficile de trouver quelqu'un qui méprise plus les charlatans que nous, cependant nous croyons devoir parler favorablement d'une préparation qui a acquise une grande célébrité au Sud et au Nord et qui vient recommandée par les certificats des médecins les plus distingués de New-York, Philadelphie, Boston, Albany, Charleston et de la Nlle. Orléans, et par un grand nombre de personnes respectables des Etats-Unis qui ont éprouvé ses effets. Nous voulons parler du SIROP CONCENTRE COMPOSE DE SALSEPAREILLE, préparé par un nouveau procédé chimique à vapeur. Les propriétaires de cette médecine doivent établir une agence dans cette ville et nous n'avons aucun doute que le caractère qu'elle a déjà acquise la rendra populaire.

[Du New-York Star du 25 juillet.]

Nous appelons l'attention sur l'avis du sirop concentré composé de salsepareille, du laboratoire de la Nlle Orléans inséré dans nos colonnes d'aujourd'hui. Nous sommes informés par les meilleures autorités médicales que cette préparation jouit d'une réputation sans pareille. Au Sud son succès a été immense et partout où l'on en a fait usage, elle a rempli l'attente.

Nous avons vu une lithographie exécutée par Stout et Leo d'une guérison remarquable d'une éruption cutanée, tout le corps était couvert d'ulcères et une partie du dedans de la gorge était mangé—Après avoir employé quelques bouteilles de salsepareille le malade recouvra sa santé.

☞ Nous connaissons la préparation de salsepareille manufacturée par un nouveau procédé chimique à vapeur en ayant fait usage dans notre pratique, nous croyons qu'elle contient tous les principes actifs de la salsepareille au plus haut degré de concentration, et comme préparation, nous la considérons une des meilleures connu jusqu'à ce jour.

J. W. Smight, M. D.	Alex. R. Jackson M. D.
B. W. North, M. D.	H. W. Graham, M. D.
R. S. Howard, M. D.	R. M. Stone, M. D.
T. V. Bennett, M. D.	J. S. N. Wheeler, M. D.
George Bigelow, M. D.	Wm. Stillman, M. D.
Pettit Harris, M. D.	Kerney Rogers, M. D.
V. A. Boredaile, M. D.	

[Des Drs. French et Channing, médecins à Clinton, comté Oneida.]

Clinton, 8 juillet 1839.

Nous avons fréquemment prescrit la nouvelle préparation chimique de salsepareille, préparée par un nouveau procédé à vapeur et nous avons invariablement reconnu les effets dans tous les cas où la salsepareille est applicable.

Nous avons une connaissance étendue de cet article et nous le garantissons comme un des meilleurs en usage.

WM. B. FRENCH, M. D.
EDWARD CHANNING, M. D.
Nelle Orléans, 17 mai 1839.

Au propriétaire—Cher monsieur j'ai employé votre préparation de salsepareille et vos pilules dans des cas de rhumatisme chronique avec le plus grand succès.
Je suis &c. &c.
HENRY CALLURE, M. D.
Nouvelle Orléans, le 20 juin 1839.

Au propriétaire du sirop de salsepareille et des pilules.—Monsieur, mon enfant maintenant âgé de 5 ans a été affligé d'une tumeur scrofuleuse depuis l'âge de 3 mois, depuis en pour lequel mon mon [illegible] j'ai commencé à employer votre salsepareille préparée à la vapeur, j'ai le plaisir de vous annoncer que sa santé se rétablit et que les marques extérieures de la maladie ont disparu.
Je suis &c. &c.
G. B. WHITEMORE.

(Extrait d'une lettre reçue du Dr. R. S. Walton, médecin savant et respectable dans les Etats du Sud.)
Mobile, 30 juillet 1839.

Au Propriétaire—Cher Monsieur: Je suis presque dépourvu de salsepareille, et je vous prie de m'envoyer trois bouteilles ainsi que trois douzaines de boîtes de pillules. Envoyez les à bord du steamboat, adressées aux soins de Messieurs Sturm & Hastin, 63, rue Dumaine. J'ai fréquemment prescrit votre sirop de salsepareille dans des maladies chroniques, surtout dans des cas de scrofule et affections cutanées et j'en ai toujours obtenu d'heureux résultat. Je l'ai aussi administré avec avantage dans des cas de syphilis et de débilité chronique; je crois que c'est la meilleure préparation de salsepareille en usage.
J'ai l'honneur d'être &c.
R. S. WALTON.

[Extrait d'une lettre reçue du Docteur Warren de Natchez—Le 21 août 1839].

Cher Monsieur—J'ai fait usage dans ma pratique pendant ces dernières années de votre sirop concentré composé de salsepareille à ma grande satisfaction et au soulagement de mes malades. Je n'hésite point à déclarer que je considère cette préparation comme une des plus utiles dans les cas où la salsepareille est applicable.
Je suis, &c.
BENJAMIN WARREN.

(Du Pensylvanian Enquirer, du 13 mai 1839.)

Salsepareille.—Les vertus de cette plante, comme purificateur du système humain, particulièrement du sang, ont été depuis long-temps reconnues. Le témoignage de la profession médicale est presque unanime sur ce point; la simple question est de savoir quelle est la meilleure préparation pour la mettre en usage; le collège de pharmacie et les médecins prononcent en faveur de la préparation du sirop concentré composé de salsepareille, préparé par un nouveau procédé chimique à vapeur, par une nouvelle méthode. Il est de la plus haute utilité. Ceux qui emploient des médecines pour purifier le sang trouveront cette composition [illegible].

position une des meilleures. Nous parlons par expérience, ayant fait usage de trois bouteilles.

(Du Boston Daily Courier et Advertiser.)

Le sirop concentré composé de salsepareille se trouve annoncé dans notre journal. Il jouit de la plus grande réputation dans les Etats-Unis comme purificateur du sang; les meilleurs médecins le recommande. Que personne ne se plaigne de l'impureté du sang lorsqu'ils peuvent se guérir en employant quelques bouteilles de cette excellente médecine. Il est nécessaire que le sang soit pur pour conserver la santé.

[Du Baltimore Express.]

Nous appelons l'attention de nos lecteurs à l'annonce du sirop concentré composé de Salsepareille. Cette médecine vient d'être introduite en cette ville. Les nombreux certificats qui y sont joints la feront mieux connaître que ce que nous pourrions dire.

[Du Philadelphia Journal.]

Le sirop concentré composé de salsepareille, préparé par la vapeur, guérit toutes les maladies du sang et presque tous les maux inhérents au corps humain. Cette médecine est recommandée par les membres de la faculté. Un jeune homme à notre bureau recommande cette médecine; en ayant employé deux bouteilles.

[Du Charleston Enquirer.]

Sirop concentré composé de salsepareille, préparé par la vapeur. Il paraît que cet article fait de grands miracles au Sud et le caractère des recommandations qui l'accompagne nous garantissent que c'est une des meilleures médecines pour l'impureté du sang. Nous connaissons plusieurs médecins qui ont recommandé ce remède et nous sommes persuadés qu'ils ne l'auraient pas fait avant de connaître son mérite. Chaque famille devrait se procurer une bouteille de ce remède et par là elles conserveraient leurs santés et épargneront au moins trois fois la somme qu'elles auraient payé au médecin. Achetez la santé là où vous pouvez l'avoir à meilleur marché.

[De la Faculté du Collège médical d'Albany, 24 sept. 1839.]

Nous avons été témoins des bons effets du sirop concentré composé de salsepareille, préparé par la vapeur, et nous nous faisons un plaisir de le recommander au public comme une des meilleures préparations pour la purification du sang et la guérison des maladies secrètes. Alfred Marino, M. D. Président et professeur de chirurgie, Daniel M. Ross, M. D. professeur de la médecine théorique et pratique; Ebraim Emerson, M. D. professeur de chimie et d'histoire naturelle; J. H. Armstrong, M. D. professeur d'anatomie; D. McLaughlin, M. D. professeur de Materia medica et thérapeutique; K. D. Bedford, M. D. professeur d'obstétrique; Abraham Lee, M. D. professeur de l'institution de médecine et A. Beck, M. D. professeur de jurisprudence médicale. A. Clark, régistraire.

☞ Le cas ci-dessous est très intéressant et je certifie ce rapport vrai. J. S. DUEY, M. D.

AU PUBLIC.
Nouvelle-Orléans, 4 Juillet 1839.

A la demande du Dr. Duey, auquel je suis extrêmement obligé, je mets avec plaisir, sous les yeux du public un certificat des heureux résultats que j'ai obtenu en faisant usage du Sirop Concentré de Salsepareille Composée, préparé par la vapeur. A part de ma gratitude pour le bienfait que j'en ai reçu, je suis heureux de publier ce certificat pour le bénéfice de ceux qui seraient affligés de la même maladie. Pendant trois ou quatre années j'ai eu mal aux yeux; quelquefois je ne pouvais pas voir sans lunettes et même point du tout. J'éprouvais aussi de grandes douleurs. Souvent j'étais complètement aveugle et tourmenté par des douleurs excessives. J'ai employé tous les remèdes sans pouvoir obtenir de soulagement. Je m'étais même résigné à terminer ma carrière dans le désespoir et l'obscurité, mais heureusement mes craintes sont dissipées. Je fus sollicité d'essayer le Sirop Concentré de Salsepareille composée, préparé par la vapeur et je suis convaincu que cette médecine est aussi bonne qu'on l'a dit, il n'y a pas à en douter. J'en ait pris plusieurs bouteilles et mes yeux se guérissent très vite; ils sont meilleurs qu'ils n'ont été depuis trois ans et j'espère être guéri radicalement. Ce document est publié dans l'espoir qu'il sera utile à ceux qui sont affligés de la même maladie.

ALBERT W. BARKER.

Faites attention!—Le public est prévenu qu'une fraude des plus audacieuses a été commise par quelques mécréants inconnus à Augusta Georgie; nous voulons parler d'une imitation de cette médecine populaire, le sirop concentré composé de salsepareille, si bien reconnu comme la plus grande découverte du moyen âge. Nous leur annonçons que le seul lieu où se trouve le véritable sirop dans les Etats du Sud est au no. 96, rue de la Donane.

Rappelez-vous seulement au ☞ No. 96, rue de la Douane. ☜

☞ Des directions en français, anglais et espagnol accompagnent chaque bouteille. 28 sept—1m

BRODEQUINS et Bottes—18 caisses brodequins de première qualité de Kip, et bottes en peau de veau cousues, en débarquement du navire Timoléon et à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co
30sept 134, rue Magasins.

OUVRAGE DE CHARRONS—Un assortiment de charrettes, drays, roues, brouttes, waggons, &c., en débarquement du navire Adélaïde, de Philadelphie, à vendre par J. D. DENEGRE,
30 sept 16, Douane.

HUILE DE BALEINE—5 futailles huile de baleine pure, en débarquement du navire Timoléon, et à vendre par
30 sept ISAAC BRIDGE & Co.

WHISKEY de Monongahela—23 barils, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
30 sept 63, rue Gravier.

VIEUX CAFE DE JAVA—200 sacs en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
30 sept 63, rue Gravier.

JAMBONS DE WESTPHALIE en débarquement du brick Delight, à vendre par
HAGEDORN & CRAMER,
30 sept 50, rue Bienville

SAINDOUX—831 barillets en débarquement du steamer Cinderella à vendre par
LAYET & AMELUNG,
30 sept 17, du Commerce.

PLATS-COTES—75 boucauds en débarquement et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
30 sept 17, rue du Commerce

PAPIER à enveloppe—1009 rames de différentes grandeurs à vendre par
EDW. SPRAGUE,
30 sept 22, Douane.

BAS de coton et de laine et demi bas et bas d'enfans, à vendre par
HAGEDORN & CRAMER,
30 sept 50, rue Bienville.

HABILLEMENTS—16 caisses habillements de saison en débarquement à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co,
30 sept 134, rue des Magasins.

PANTALONS de cotonnade—10 caisses pour l'usage des plantations, à vendre par consignation par GOODMAN LEVY & Co.
30sept 21, Chartres.

50 CAISSES bottes et brodequins, maintenant en débarquement du navire Timoleon et à vendre par FROST & Co,
6, rue de la Douane

CHANDELIERS—Une paire de grands chandeliers d'un superbe travail, pour l'usage d'un salon, à vendre par P. H. GALLWEY,
30sept 6, rue Conti

FARINE—750 barils farine superfine et 900 do do farine nouvelle en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
30sept 63, rue Gravier.

LARD—Plats-côtés et épaules de Cincinnati en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
30sept 63, rue Gravier.

PORC et Bœuf—120 barils porc mess mou et 50 demi do bœuf prime, à l'inspection et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
30sept 63, rue Gravier.

JAMBONS enveloppés—15 barriques en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
30sept 63, rue Gravier.

CORDE d'emballage du Missouri—500 rouleaux à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
30sept 63, rue Gravier

CRAVATES en soie noire et couleurs assorties à vendre par
HAGEDORN & CRAMER,
30sept 50, rue Bienville.

VINS du Rhin—50 boites hock pétillant, 50 do Hochheimer; 40 do Nierstheimer; 40 do Markobrunner, à vendre par A. TRIER,
30sept 34, rue Gravier.

CHAUX—500 barriques, à vendre par
GEO. BEDFORD,
30sept 22, rue Bienville.

BRIQUES A FEU—10,000 briques de Baltimore à vendre par GEO. BEDFORD,
30sept 22, rue Bienville

TRAITES sur Boston, à vendre par
GEO. BEDFORD,
30sept 22, rue Bienville.

EAU de Vie de pêche—100 barils à vendre par
GEO. BEDFORD,
30sept 22, rue Bienville

HARENGS DU POTOMAC—250 barils à vendre par GEO. BEDFORD,
30sept 22, rue Bienville.

PLATRE de Paris—200 barils, à vendre par
GEO. BEDFORD,
30sept 22, rue Bienville

CIMENT—300 barils ciment hydraulique, à vendre par GEO. BEDFORD,
30sept 22, rue Bienville

BLANC de Baleine—100 boites en débarquement et à vendre par EDW. SPRAGUE,
30sept 22, Douane.

POIL POUR PLATRE en boucauds, barils et demi do. à vendre par
30 sept J. D. DENEGRE, 16, Douane.

PATATES de l'Ouest—150 barriques à vendre par EDW. SPRAGUE,
30 sept 22, Douane.

CAFE de la Havane—200 sacs en magasin et à vendre par A. TRIER,
30sept 34, rue Gravier.

CONFITURES de la Havane—60 boites, à vendre par A. TRIER,
30sept 34, rue Gravier.

EAU DE COLOGNE—300 douzaines de qualité prime, en magasin et à vendre par
30sept A. TRIER, 34, Gravier.

TRAITES sur France à vendre par
J. ALBERT,
30 sept 20, rue St Louis.

BLANC de baleine—100 boites à vendre par
LAYET & AMELUNG,
30 sept 17, rue du Commerce.

POIS VERTS ET JAUNES, en débarquement et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
30 sept 50, rue Bienville.

FLANELLES blanches, rouges et vertes, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
30 sept 50, rue Bienville.

MERINOS français, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
30 sept 50, rue Bienville

CHALES DE LAINE et de coton, à vendre par
HAGEDORN & CRAMER,
30 sept 50, rue Bienville.

DRAP anglais de grande largeur, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
30 sept 50, Bienville.

MOUCHOIRS imitation Madras, à vendre par
HAGEDORN & CRAMER,
30 sept 50, Bienville.

DOMESTICS—10 caisses toile à draps blanchie, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
30 sept 50 Camp.

HARICOTS blancs—36 barils en débarquement et à vendre par G. DORSEY,
30 sept 44, Nelle Levée.

HARDES—12 caisses hardes pour la saison en débarquement du navire Arabella, à vendre par
28 sept ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins

SAVON—180 boites savon no. 1 en débarquement du navire Arabella, à vendre par
28 sept ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins

GLACES A TOILETTE, reçues et à vendre par
TAYLOR, BARTT & Co,
28 sept 73, rue de Chartres

SAVON—1500 caisses savon No. 1, de Boston, à vendre par WHITRIDGE & Co.
28 sept 76, rue de la Commune.

36 DEMI-BARRIQUES Vin blanc, en débarquement du brick Aigle de Bordeaux, à vendre par T. DUJARDIN,
28 sept 29, rue Toulouse.

Paquebot pour mardi, 15 octobre à midi
POUR GALVESTON
—Le superbe bateau à vapeur, à basse pression, COLUMBIA, capitaine Henry Windle, du port de 425 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, partira positivement pour le port ci-dessus.

Le Columbia a une bouilloire neuve et n'est pas surpassé par aucun des bateaux des Etats-Unis.

Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter à Houston les passagers et le fret du Columbia.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord ou à
SMITH & VOORHEES, 35 Camp.

N. B.—Le Columbia partira de la Nouvelle Orléans le 1er et 15 et de Galveston le 8 et 22 de chaque mois, positivement le jour et l'heure ci-dessus. 2 oct

POUR COLUMBIA, Princeton, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez—Le bateau à vapeur EMPEROR, capitaine Abraham Autor, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, mercredi, 9 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à P. SHANNON & BRO.
2 oct 57, Magasins.

POUR LA RIVIERE OUACHITA, Monroe, Harrisburg et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur COLUMBUS, capitaine Robertson, fera les voyages comme paquebot régulier aux ports ci-dessus pendant la saison, commençant le 20 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à
2 oct P. SHANNON & BRO.

POUR LOUISVILLE ET Cincinnati—Le bateau à vapeur A. FUSELIER, capitaine C. Johnson, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires Jeudi le 3 octobre, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, ou à J. HALL & A. R. BEIN,
19, Nouvelle-Levée.

N. B. Le Fuselier a de belles chambres, très commodes et aérées, et tire très peu d'eau. 2 oct

POUR MEMPHIS, Randolph & Mills Point—Le bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, dimanche le 6 courant à 10 heures, a. m. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
P. SHANNON & BRO.
2 oct 57, rue des Magasins.

POUR ST-LOUIS et ALTON—Le bateau-à-vapeur VANDALIA, capitaine Durst, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira le 2 courant à 4 heures p. m. Pour passage ayant de beaux emménagements. S'adresser à bord, ou à
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
1er oct 28, Vieille Levée.

POUR ST-LOUIS, ALTON et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur MAID OF ORLEANS, capt. Van Houton, partira pour les ports ci-dessus, jeudi, le 3 octobre. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bas de la rue Gravier ou à JOHN A. MERRITT,
1er oct 63, rue du Camp.

BATEAU d'un léger tirant d'eau—Le bateau à vapeur d'un léger tirant d'eau ARABIAN, capt. N. B. Cook, fera les voyages réguliers comme paquebot pour Indian Village et St. Martinville, partant du Indian Village, tous les jeudi et lundi à 11 heures, a. m. et de St. Martinville tous les mercredi et samedi. Ce bateau a de beaux emménagemens. S'adresser au Indian Village ou à
R. T. LAWRENCE, Nlle Orléans.

N. B. L'Arabian est bien calculé pour les voyages des Attakapas, ayant une belle et grande chambre et tirant peu d'eau. L'Arabian fera un voyage toutes les semaines aux Opelousas aussitôt que les eaux le permettront. 19sept

POUR NEW YORK—Ligne de paquets entre la Louisiane et New York—Vendredi le 5 oct.—Le navire paquebot HUNTSVILLE, capt Shumway, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à
2 oct SMITH & VOORHEES, 35 Camp.

POUR LA MOBILE par le nouveau bateau—La belle goelette HORNET, capitaine Johnson, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
1er oct 65, Commune.

POUR VERA CRUZ OU MATAMORAS—La goel. CAMANCHE, ayant terminé ses réparations, est prête à prendre charge pour l'un de ces ports, pour lequel elle a une partie de son chargement. S'adresser au capitaine à bord ou à J. T. LAGUERENNE & Co,
1 oct 9, Toulouse.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—Le brick SWAN, capitaine Snell, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. D. DENEGRE,
30 sept 16, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. 1. RUSSIA, capitaine Samuel Elliott, du port de 150 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, faisant les voyages réguliers entre ce port et Liverpool, sera prêt à recevoir du fret dans quelques jours. S'adresser à AND. S. BARKER,
30 sept 69½, Commune

POUR BOSTON.—Le brick fin voilier ALBANO, capitaine Buxton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LA HAVANE—Le brick A. 1. EAGLE, capitaine Martin, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
28 sept J. W. ZACHARIE & Co, 86, Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire A. 1. VESPASIAN, capitaine Winsor, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, ou à L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire A. 1. ELIZABETH BRUCE, capitaine Higgins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
28 sept L. H. GALE. 93, Commune.

POUR GIBRALTAR, Marseilles, Gênes ou Triest—Le brick LARDE ASUNTA capitaine Magnoni prendra un chargement pour l'un des ports ci-dessus. S'adresser à
27 sept—5 CUCULLU LAPEYRE & Co.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.
CETTE compagnie désire frêter une goélette pour transporter 350 tonneaux de fer à la Terre aux Bœufs. Des propositions seront reçues au bureau de la compagnie, rue Conti.
Nouvelle Orléans, ce 25 septembre 1839.
WILLIAM FURST,
26sept Secrétaire.

POUR BOSTON—Le brick de première classe GRAND TURK, capt Wilson, sera prêt à recevoir du fret sous peu et sera expédié promptement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à KIDDER & HEAD,
26sept 34, Poydras.

POUR NEW-YORK—Mardi le 1er. oc tobre—Le navire A. 1, fin voilier CHESTER, capitaine Vandyke, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. S'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
26 sept 73, rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Le brick ASCALNO, capt. Taylor, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
26sept R. GRONINNG & Co.

POUR CHARLESTON—Le brick fin voilier PAVO, capt Parrot, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire A. 1. COLCHIS, capitaine Knight, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEW H. GALE,
21 sept 93, rue de la Commune.

A FRETER pour un port du nord ou l'île de Cuba—Le brick fin voilier EVERETT, capitaine Fitch, est prêt à recevoir du fret. S'adresser au capitaine à bord, ou à
21 sept J. B. JUETTE, 54, Toulouse.

NAVIRE DEMANDE—Je désire acheter une bonne goëlette du port de 5 à 700 barils et ne tirant que 5 pieds d'eau lorsqu'elle sera chargée. S'adresser immédiatement à
J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR NEW-YORK—Un bon navire de première classe sera prêt à recevoir du fret dans quelques jours. S'adresser à
19 sept J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune

A VENDRE—La goëlette de première classe HORNET, bâtie à Baltimore et chevillée en cuivre. Pour les conditions, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire A. 1 GIRARD, capt. Gree, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
17sept 93, Commune.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—Le paquebot ARCHER, capitaine Marsten, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la rue du Quartier ou à
J D. DENEGRE, 16, Douane.

REÇU par le brick Eagle, de Bordeaux et à vendre par Mme. BUFFET, rue Royale, No. 136, bâtiments de la Bourse:
Champignons sec,
Cuisses d'oies de Bayonne confit;
Prunes impériale,
Anisette superfine de Champion;
Fromage Roquefort;
Briquet phosphorique. 24 sept—10

GRAINES DE JARDIN NOUVELLES. Graines de fleurs et de légumes de qualité supérieure.—Le soussigné a reçu par les navires Chester et Edwina, un assortiment de graines de jardin nouvelles, importées depuis peu des meilleures maisons de Londres. Aussi Par le navire Huntsville de New-York Un grand assortiment de graines du Nord de toutes qualités.

Les ordres des jardiniers, planteurs et autres seront promptement exécutés. WILLIAM DINN,
24 sept 17, rue de la Commune.

LES DRAYS Nos. 585, 37 et 39 sont requis de rapporter leurs reçus au soussigné pour les marchandises qu'ils ont enlevées du navire St. Louis de Philadelphie, faute de quoi ils seront poursuivis.
24 sept N. F. COMLY & Co. 97, Camp

LES soussignés étant à la veille de transporter leur domicile de la rue Toulouse à la rue Tchoupitoulas offrent à vendre à bas prix et à des conditions favorables, les marchandises suivantes:
3,500 caisses vin rouge de divers crûs et prix,
20 demi-pipes eau de vie cognac, 4me. marque A Dosseaut, &c.
20 demi pipes vieille eau de vie fine Champagne
6 quart do. do. do
480 paniers Champagne mousseux (Sillery)
190 paniers diverses marques,
20 barils vin vieux Sauterne,
1 caisse bottes et souliers de Paris,
1 caisse souliers assortis,
1 caisse socques,
1 caisse fleurs artificielles,
1 caisse mousselines imprimées,
2 caisses contenant mouchoirs de batiste, robes de crêpe brodées riche, dentelles, fichus, voiles, pèlerines; écharpes, peignoirs façonnés, robes de mousseline, &c.
26s J. T. LAGUERENNE & co. 9 Toulouse

MEDECINES, Peintures et, Huile—265 caisses médecines assorties, 15 barils huile de Palma christi, No. 1; 20 caisses préparation de Carpenter; 2 do mixture tonique de Rowland; 13 barils sel epsom; 10 do graine de lin; 5 do arrowroot 20 2 caisses do de la Bermude; 30 caisses moutarde, 20 boites amidon, 1500 barillets blanc de plomb Nos 1 et 2; 25 barriques huile de lin allemande, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
26 sept Enc. Commune et Tchoupitoulas.

WHISKEY rectifié—200 barils, à vendre par
26 sept LAYET & AMELUNG.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui mercredi, 2 octobre, à 4 heures et demie, sur la Levée, au bas de la rue Girod, en débarquement du steamer Monsoon, pour le compte de qui il appartiendra:
600 sacs maïs légèrement avariés. 2 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, le 4 octobre, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de qui il appartiendra:
100 actions du fond capital de la Banque de Carrollton, sur lesquelles $60 par actions ont été payées.
Conditions—comptant. 20 oct—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi le 5 courant, à 10 heures a. m. à son magasin d'encan, no. 20 rue Conti, par ordre et sous la direction des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.
5 pièces mérinos thibet, rapportés, importées et avariées à bord du navire Huntsville, capitaine Eldridge de New-York. 2 oct—3

PAR H. J. DOMINGON.

Succession de Mary Nathans Bellow.

SAMEDI le 19 octobre 1839, il sera vendu à 10 heures, a. m. au magasin no. 91, Vieille Levée entre les rues Jefferson et St. Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 17 septembre 1839 et pour régler la communauté existant entre feue Mary Nathans Bellow et son mari John Bellow, Sr.

Le contenu du dit magasin, consistant en un assortiment étendu de HARDES ET MARCHANDISES SECHES.

Conditions—Audessous de $500 comptant, audessus de $500 et audessous de $1000, 4 mois, audessus de $1000 et audessous de $2000, 6 mois; audessus de $2000, 9 mois de crédit en donnant des billets endossés à la satisfaction du vendeur et du subrogé tuteur de la dite succession.

☞ Les marchandises seront livrables après la vente. 2 oct

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

Magasin No. 114, rue de Chartres.

IL sera vendu Mercredi prochain 2 du courant à 5 heures de l'après midi, au No. 69, rue Poydras: Un fonds de Café et Cabaret: Consistant en liqueurs assorties, vin, sucre, café, indigo, cannelle, poivre, sel, &c., étagères et comptoirs. Le tout pour être vendu en block.
Conditions comptant, 1er oct—2

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu jeudi, le 3 courant, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, près le City Hotel:
400 paniers Champagne, marques choisies.
Conditions—Au-dessous de $150 comptant; $150 et au-dessus, 90 jours de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction.

Après quoi, il sera vendu sans réserve:
7 barriques jambons enveloppés;
60 barillets saindoux;
45 demi barils bœuf mess,
1 baril do do.

Aussi: Savon, marinades, café, &c. 1 oct

PAR GUINAULT ET DELASSUS.

IL sera vendu jeudi prochain, 3 du courant, à midi à la Bourse de la Cité.

La griffonne ——— âgée de 35 ans, depuis longtemps dans le pays, bonne cuisinière et bonne gardienne d'enfant; pleinement garantie et recommandée sous tous les rapports.

Conditions—1/2 comptant et la balance à 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 1er oct

Vente par la Cour des Preuves.

Succession de Marie Judith Leblanc, décédée, épouse de Joseph Blanchard.

En conformité à un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse Ascension, il sera vendu à l'encan public, par le juge soussigné, sur les lieux, le 21 octobre 1839 à 10 heures du matin, les propriétés suivantes appartenant à la communauté de biens et acquêts qui existait entre Joseph Blanchard et Marie Judith Leblanc, savoir:

1o. UNE PLANTATION A SUCRE. Située dans la Paroisse Ascension, sur la rive droite du Mississipi, environ trois milles de Donaldsonville, mesurant cinq arpens et vingt-cinq toises de face à la rivière, plus ou moins, 40 quatre-vingt arpens de profondeur, bornée au dessus par l'habitation de Tresmond Landry et au dessous par celle de J. C. Barthélemy; ensemble 117 arpens de cannes à sucre toutes les bâtisses et améliorations et les ustensiles d'agriculture.

2o. TRENTE ESCLAVES.

Attachés à l'habitation ci-dessus, nommés:—Stephen, âgé de 31 ans; Jacques, 40 ans; Jacob, 36 ans; Adam, 34 ans; Ned, 32 ans; Julien, 30 ans; Blaise, 25 ans; Paul, 20 ans; George, 22 ans; Brown, 22 ans; Archer alias Charles, 21 ans, Jim, 30 ans; John, 18 ans; Daniel, 19 ans; Elick, 12 ans, Jane, 21 ans; Lis, 20 ans; Sally, 21 ans; Harriette, 38 ans; Domitil, 19 ans; Mary, 26 ans; William, 3 ans; Hélène, 1 an; Betsey, 27 ans; Alexandre, 9 ans; Audille, 7 ans, Marie, 29 ans; Edward, 7 ans; Zoé, 5 ans et Catherine, 06 ans.

3o.—Cinquante-quatre têtes d'animaux, vingt-un chevaux, six-huit mules, un lot de cochons et moutons, tous les ustensiles de ménage et les ustensils de cuisine et autres meubles sur les lieux.

Conditions.—La propriété ci-dessus décrite sera vendue en masse ou en un lot pour du comptant.
Paroisse Ascension, 21 septembre 1839.
24 sept EDWARD DUFFEL, Juge.

PAR J. LEVY.

Vente de Syndic.

PAR ordre de l'honorable Charles Maurian, Juge de la Cité et Paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu mardi, le 22 Octobre, à midi, à la Bourse St Louis:

La moitié du brick MAIL, du port de 190 tonneaux, ayant 6 ans de service, doublé en cuivre, portant une bonne cargaison et bien fourni, cédé par Fogg & Black à ses créanciers. 21 sept—3ps

PAR FAUCHIER.

IL sera vendu à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, samedi le 19 octobre prochain, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans, en date du 7 août dernier.

L'esclave LETTY, garantie des vices et maladies prévues par la loi, excepté qu'elle a mal à un doigt.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'au parfait paiement. Donc portant intérêt à raison de 10 pour cent par an, sans que pour cela l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.

Les actes de ventes pardevant A. Ducatel not. pub aux frais de l'acquéreur, 19 sept

A LOUER.—Cinq Maisons à deux étages en briques, situées sur la rue Tchoupitoulas, près la rue La Course.

Trois Maisons à deux étages en briques, situées sur la rue La Course, entre les rues Tchoupitoulas et Religieuses. Ces maisons ont été récemment achevées et sont tout prêtes pour résidences de familles. La possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
LAURENT MILLAUDON,
27 sept 140, rue Bourbon.

A LOUER—Le Magasin situé entre les rues Orange et Richard, et attenant à la Levée à la rue Tchoupitoulas, connu sous le nom de dépôt de tabac. La possession en sera donnée au 1er. novembre prochain. Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à
LAURENT MILLAUDON,
27 sept 140, Bourbon.

$100 DE RECOMPENSE.

UNE lettre adressée aux soussignés, contenant quatre cent cinquante piastres a été volée dans leur bureau de la poste de cette ville.
Un billet de $100 de la banque de la Louisiane, No. 896.
Deux do de $100 de la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, B. 360 & 368.
Un do de $100 de la banque de la Cité de la Nouvelle-Orléans, A. 1027.
Un do de $20 de la banque des Etats-Unis.
Un do de $10 Association Consolidée.
$20 en billets des municipalités de la N.-O. Total $450.
Cinquante piastres seront données à la personne qui découvrira le voleur et cinquante piastres pour la remise des billets. JARVIS & ANDREWS,
20 sept Enc. Commune et Tchoupitoulas.

Bureau de la Compagnie de la Presse Coton à Vapeur de la Levée.
Nlle.-Orléans, 24 Sept. 1839.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'assemblée annuelle pour l'élection de sept Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu lundi, 7 octobre prochain, au Bureau de la Compagnie, entre 10 heures du matin et 3 heures de l'après midi.
Par ordre de la Direction.
26 sept—10 D. F. GUEX, secrétaire.

DES propositions cachetées et adressées seront reçues à ce bureau jusqu'au 15 novembre 1839 pour le fournissement de bon bois de chêne sain pour l'année commençant le 1er janvier 1840, pour l'armée des Etats-Unis, aux postes suivants, savoir:—Dans la ville de la Nouvelle-Orléans; aux casernes des Etats-Unis, trois milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans; Fort Pyke, Fort Wood et Fort Jackson. Chaque corde devra mesurer 128 pieds cubes. Les propositions devront mentionner le prix par corde de bois qu'ils fourniront aux postes ci-dessus mentionnés. De bonnes cautions devront être données pour la fidèle exécution des contrats.
Bureau du Quartier maître—Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1839. J. CLARK, Quartier-Maître.
26 sept—jus. au 15 nov.

LES soussignés ont l'avantage d'informer leurs amis et le public qu'ils viennent de s'associer pour exploiter le commerce de bois sous la raison Chauchon & Leroy; leur dépôt est encoignure du chemin Grand-Bayou et de la rue Saint Claude où ils tiendront constamment et à des prix modérés:
Bois de chauffage, chêne; frêne, &c.;
Bois de pin, pour machines à vapeur;
Brique du lac,
Sable blanc et commun,
Merrains, essentes, &c.
Pieux pour entourages,
Charbon de bois, coquilles et généralement tous les articles concernant leur branche d'affaires.
LS. CHAUCHON,
26 sept—3 ALEXIS LEROY.

MAISONS A LOUER.—Trois belles maisons neuves en briques à 3 étages et à balcon, parfaitement décorées et très commodes, situées rue Marigny, entre Levée et Victoire dont une formant l'encoignure. S'adresser chez
CARRIERE, DARAN & Co.
26 sept—15 14 et 15, St Louis

ON a besoin de cinq nègres de l'âge de 18 à 25 ans ainsi qu'une jeune négresse pour gardienne d'enfant, pour lesquels on paiera comptant. S'adresser à
23 sept U. DAVID.

ETABLISSEMENT D'HORTICULTURE de FOURNERET aîné & RIETSCH, pépiniéristes, Paroisse St. Charles, habitation de Mr. Louis Laurauche, de offrent à vendre un grand assortiment d'Arbres Fruitiers, tels que poiriers, pommiers, pêcher, abricotiers, pruniers, cerisiers, une collection de rosiers variés, arbres et arbres d'ornement, 35,000 Morus Multicaulis. S'adresser chez Ch. S. Schoendoerffer, Pharmacie Mr Martin, encoignure Vieille-Levée et Hôpital. 23 sept—6m

A LOUER PRESENTEMENT—Une maison située à l'encoignure des rue Bienville et Bourgogne.

Une maison haute située sur l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine. S'adresser à
21 sept R. BRUGIER, 9 St. Louis.

JARDINIER DEMANDE—Un bon jardinier peut se procurer une situation lucrative en s'adressant au consul britannique, no. 99 rue de la Commune. Il est inutile de s'adresser à moins que l'on ait une bonne connaissance du sol et du climat et que l'on puisse fournir de bonnes recommandations. 20s

A LOUER—Deux Maisons bien distribuées pour tenir des chambres garnies, situées dans la rue Dauphine, entre les rues Bienville et Douane. S'adresser au No. 176, rue Royale. E. L. BLANC. 11 sept—tjrs

FARINE—225 barils farine fraîche de la marque Page, en déchargement du steamer Selma, à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
7sept 28, Vieille Levée.

CORDAGE—200 rouleaux cordage de Manille, de grandeur assorti, à vendre par
STETSON & AVERY,
25 sept 68, Bienville.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE ET FICELLE—100 pièces toile du Kentucky, 40 pouces de largeur; 140 do de Dundee; 350 rouleaux corde du Missouri; 35 balles ficelle, à vendre par
27 sept SPRAULE & BUCHANAN, Camp.

CHARRETTES, drays, roues de charrettes, roues à charroyer les planches et brouettes des meilleures manufactures de Philadelphie, à vendre par
FRANKLIN & HENDERSON,
27 sept 74, Camp.